



Bureau de dépôt
Bruxelles MassPost
P701162



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

L'ESPERLUETTE

Trimestriel du CIEP | MOC

n° 129 | juillet – août – septembre 2026



VIOLENCES POLICIÈRES: CE QUE L'ORDRE FAIT À LA DÉMOCRATIE

Un pavé dans la mer ou comment traiter de violences et démocratie à l'ISCO
Précarité: à qui le tour? Visibiliser les mécanismes de la fragilisation sociale

Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire du MOC (CIEP) est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative, notamment à travers l'ISCO et le Bagic.

L'Éducation permanente est notre quotidien, la formation notre spécialité.

CONTACT: Centre d'Information et d'Éducation Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579 – 1030 Bruxelles
Tél.: 02.246.38.41- 43 • Fax: 02.246.38.25
Courriel: communautaire@ciep.be

COMITÉ DE RÉDACTION: Elise BOISSENIN, Cécile BURDOT, Sophie COSME, Mila GATTI, Hugo GOEURY, France HUART (coordination), Zoé MAUS, Florence MOUSSIAUX, Coline OLIVIER, Christine STEINBACH, Simon THERER.

SECRÉTARIAT: Lysiane METTENS, Sonia RAES.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO: Cécile BURDOT, Adrienne DEMARET, France HUART, Hugo GOEURY, Claudine LIENARD, Saskia SIMON, Felipe VAN KEIRSIBILCK.

PHOTOS: Karim BRIKCI-NIGASSA et Dominique BOTTE du KRASNYI COLLECTIVE

MISE EN PAGE: Lydie DE BACKER

CIEP COMMUNAUTAIRE: Tél: 02 246 38 41, 42, 43
Courriel: communautaire@ciep.be

ÉDITRICE RESPONSABLE: Christine STEINBACH
Chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles

Imprimé sur papier 100 % recyclé sans chlore

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. L'Esperluette du CIEP s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.

Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter: communautaire@ciep.be

Cécile BURDOT ♦ Directrice-adjointe CIEP-ISCO communautaire

Quand Mars Attacks...

Depuis plusieurs mois, un mouvement inédit traverse l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sous le nom volontairement décalé de Mars Attacks! (et avec Écoles en lutte), des centaines d'écoles, des enseignant-es, des éducateur-rices, des élèves et des parents se mobilisent contre des réformes qu'elles et ils estiment dangereuses pour l'avenir de l'école. Portés par une volonté de participation démocratique, ces collectifs sont rapidement devenus des symboles d'une contestation sociale plus large et posent une question fondamentale: comment une démocratie répond-elle lorsque des citoyen-nes expriment massivement leur désaccord?

«Les collectifs disent avoir été choqués par les événements des 4 et 5 juin, lorsque des jeunes parfois âgés de 12 ou 13 ans et des adultes cherchant à les protéger ont été "poursuivis, gazés, matraqués et arrêtés" au cours d'opérations policières de plusieurs heures. De nombreux témoignages d'insultes, de propos humiliants et d'usage de la force à l'égard de mineurs circulent.»¹ Plus rude encore fut la manière dont certain-es responsables politiques ont réagi à ces événements, en mettant l'accent sur l'ordre, la sanction et le contrôle, avec des appels à davantage de répression et des propositions de «camps de redressement» ou «bootcamps» pour les jeunes.

Une société démocratique ne devrait pourtant pas se mesurer à sa capacité à faire taire la contestation, mais plutôt à sa capacité à l'entendre. Les jeunes qui se mobilisent pour leur avenir, les enseignant-es qui défendent leur métier, les citoyen-nes qui descendent dans la rue pour exprimer une inquiétude légitime ne constituent pas une menace pour la démocratie; elles et ils en sont au contraire l'une des expressions les plus vivantes.

Les mots de Pierre Bourdieu dans *La Misère du monde*² résonnent avec ces propos: écoutant la parole de deux jeunes confrontés à la relégation sociale, il décrit «la violence inerte de l'ordre des choses», celle qui est «inscrite dans les mécanismes implacables du marché de l'emploi, du marché scolaire, du racisme, présent aussi dans les forces de l'ordre, chargées en principe de le réprimer».

Ce numéro de *L'Esperluette* s'inscrit dans cette réflexion. Il aborde la question des violences policières, non pour opposer systématiquement citoyen-nes et forces de l'ordre, mais parce qu'aucune démocratie ne peut progresser sans examiner avec lucidité et honnêteté les usages de la force exercée en son nom. Les mobilisations évoquées, qu'il s'agisse de la contestation des réformes scolaires, des dénonciations de violences policières ou des initiatives citoyennes, comme celles du Collectif des Madrés, expriment la volonté de faire entendre des expériences souvent invisibilisées et de transformer une potentielle résignation en action collective. Une démocratie digne de ce nom ne consiste en effet pas (seulement) à maintenir l'ordre. Elle consiste (surtout) à interroger l'ordre des choses. D'autant plus lorsque celui-ci produit des inégalités, des exclusions ou des violences. A fortiori policières. ■

1. «Contestation du secteur de l'enseignement – Appel à une "large manifestation pacifiste" lundi à Bruxelles», *La Libre*, 7 juin 2026 (en ligne) www.lalibre.be/dernieres-depeches/2026/06/07/contestation-du-secteur-de-lenseignement-appel-a-une-large-manifestation-pacifiste-lundi-a-bruxelles-YEXHEYWHIRJPMWFWCTYPSSHQQ/
2. Émission *Le souffle de la pensée*, France Culture, épisode du 4 septembre 2026: Marwan Mohammed, «Bourdieu c'est l'anti-cuculogie: ne pas embellir la vie sociale mais lui donner un sens» (en ligne) www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-souffle-de-la-pensee/marwan-mohammed-8630757



© Karim Brikci

VIOLENCES POLICIÈRES: ce que l'ordre fait à la démocratie

Hugo GOEURY ♦ Permanent CIEP communautaire

Violences policières: prise de conscience collective et tournant répressif

Violences policières: entre déni politique...

Au cours des dernières années, la thématique des violences policières a gagné en légitimité dans l'espace public. Pourtant, de nombreuses personnalités politiques continuent à pratiquer le déni, notamment le ministre fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin (Mouvement Réformateur-MR), qui rejette l'expression «violences policières» car «parler de violences policières cela signifierait qu'il y a un effet systémique». Pareil constat semble en effet inadmissible pour le ministre qui décrivait comme une «course poursuite» la mort d'un enfant de 11 ans en trottinette, écrasé par un véhicule de police¹. Plus à gauche de l'échiquier politique belge, Philippe Close, le bourgmestre socialiste de Bruxelles qui, après un énième cas de répression policière, a déclaré: «Je n'accepterai pas de dire qu'il y a un problème structurel à la police de Bruxelles»². Lors des récentes manifestations du monde enseignant, Conner Rousseau, président des socialistes flamands, attribuait la violence, non pas aux forces de police, mais aux manifestant-es qu'il qualifiait de «crapules mal éduquées» qui devraient être envoyées dans des camps militaires³. Sans surprise, cette proposition avait été applaudie par Georges-Louis Bouchez, président du MR, qui dénonce régulièrement ce qu'il qualifie de «police bashing»⁴. Sur les réseaux sociaux, ce dernier avait récemment fustigé le travail «lamentable» de la RTBF, accusée de «se fai[re] le relais de la gauche au sujet de leurs fantasmes sur les violences policières. Que les gens respectent les injonctions de la police et tout se passera bien»⁵. Face aux dénégations du monde politique tant à gauche qu'à droite, le commentaire du leader de la droite francophone met en lumière une évolution, certes relative, dans le traitement des violences policières au sein des médias *mainstream*.

...et relative prise de conscience médiatique

Jusqu'il y a encore très récemment, les violences policières faisaient l'objet d'une invisibilisation presque complète dans les médias traditionnels, au sein desquels le «journalisme de préfecture» régnait en maître⁶. À titre d'illustration, début août 2026, une recherche d'articles contenant l'expression «violences policières» dans le journal *La Libre* propose 103 résultats. Alors que l'archivage des articles remonte jusqu'en 2001, l'expression apparaît pour la première fois en 2012, uniquement pour décrire une plainte ou une déclaration de témoin. En 2013 et 2014, aucun article n'en parle; entre 2015 et 2019, huit occurrences sont comptabilisées: une citation textuelle d'un témoin, une dans la description d'une plainte, une dans l'évocation d'une affaire survenue en France; deux dans des tribunes, deux cartes blanches signées par des personnes extérieures au journal et trois dans des articles traitant des États-Unis. Il faut donc attendre 2020, qui sera marquée notamment par le meurtre de George Floyd aux États-Unis, pour trouver un article qui utilise le terme de «violences policières» pour décrire des événements survenus en Belgique, autrement que dans une description de plainte ou dans une citation textuelle. Depuis, les violences policières font plus souvent l'objet de publications dans les médias traditionnels. À titre d'exemple, *Le Soir* a récemment publié un éditorial intitulé: «Violences policières: détourner le regard n'est plus une option». Il y a encore quelques années, une telle prise de position aurait été difficilement imaginable.

Montée en puissance de la «sousveillance»

Bien qu'il reste énormément de chemin à parcourir, le fait que la violence de la police commence à être abordée dans des médias traditionnels mérite d'être souligné. En effet, tant qu'un sujet n'apparaît pas dans les médias *mainstream*,

stream, il reste invisible dans le débat public⁸. Le fait que les médias traditionnels traitent d'un sujet constitue une condition indispensable – mais pas suffisante – pour qu'il soit visibilisé dans le débat public. C'est d'autant plus vrai vis-à-vis d'une institution comme la police, pour laquelle le secret et l'opacité constituent des «lois non écrites»⁹. Si le traitement journalistique des violences policières connaît une timide évolution, c'est notamment dû au développement des capacités et des pratiques de «sousveillance».

La «sousveillance» fait référence au fait de surveiller celui qui surveille. Elle constitue un «regard qui vient d'en bas par le biais de la caméra qui filme les gestes des autorités et leur intime ainsi de rendre des comptes»¹⁰. Documenter les exactions commises par la police ne date pas d'aujourd'hui. C'est une pratique bien ancrée, particulièrement au sein des communautés racisées sur lesquelles les violences policières se concentrent. C'est notamment cette activité qui donna naissance à l'une des organisations afro-américaines les plus emblématiques du 20^e siècle: le Black Panther Party.

L'accès généralisé aux smartphones et aux réseaux sociaux, notamment chez les jeunes, a radicalement changé la donne et amené la «sousveillance» dans une nouvelle ère, en accroissant largement la possibilité de filmer les exactions des forces de police. En 1991, la célèbre vidéo amateur de Rodney King roué de coups par des policiers de Los Angeles (LAPD) a constitué une preuve visuelle de la brutalité policière. En l'absence de vidéos ayant rapidement circulé sur les réseaux sociaux, il y a fort à parier que les noms d'Eric Garner, George Floyd, Cédric Chauviat ou Nahel Merzouk seraient restés inconnus du grand public. Si l'existence de telles vidéos pose évidemment la question du nombre, nécessairement bien plus élevé, des exactions non filmées, force est de constater que, face à la «massification des images», le «coût du déni», notamment médiatique, a fortement augmenté¹¹.

Tournant répressif, pic historique des violences policières

La visibilité croissante des violences policières dans la sphère publique ne se résume évidemment pas à une plus grande disponibilité des images et vidéos les documentant. Cette évolution est également due à un tournant répressif et un recours à la violence de plus en plus débridé et banalisé de la part de la police. L'absence de statistiques officielles détaillées sur l'étendue des violences policières rend tout exercice d'objectivation difficile. Même les cas les plus extrêmes, ceux ayant entraîné la mort de la victime, ne font pas l'objet d'une documentation officielle. Les informations, parcellaires, dont nous disposons sont le fruit d'investigations journalistiques mobilisant plusieurs rédactions¹². En Belgique, ce travail journalistique a mis en lumière le chiffre, considéré comme sous-estimé, de 120 morts aux mains de la police

entre 2010 et 2026. Vu la richesse et l'apparente précision des statistiques produites par l'institution policière, l'absence de données officielles sur les violences résultant de l'action de ses agent-es ne peut être considérée comme fortuite. Il s'agit d'une politique voulue d'opacité totale qui soustrait la police au devoir de transparence appliqué aux autres institutions démocratiques et préserve ainsi l'impunité (presque) totale dont elle jouit.

Les seuls chiffres officiels sont ceux des plaintes citoyennes portées à l'attention du Comité P (Comité permanent et externe de contrôle des services de police). Alors que, de manière générale, «les mécanismes de plainte actuels relèvent plus du parcours du combattant que d'un système accessible, efficace»¹³, les chiffres du Comité P



© Dominique Botte

couvrent uniquement les plaintes déposées par les citoyen·nes auprès de ses services et sous-estiment donc très largement l'étendue réelle des violences policières. De fait, l'organisme reconnaît l'existence « *d'un chiffre noir en la matière* »¹⁴. Il y a dix ans, il constatait que « *durant la période 2009-2015, le nombre de faits de violences policières a augmenté légèrement d'année en année* »¹⁵. Depuis lors, la situation a empiré de manière inquiétante avec une véritable explosion des plaintes pour violences policières enregistrées par le Comité P. Entre 2015 et 2025, l'augmentation du nombre de plaintes pour des violences physiques est de 538%. Tandis que ces plaintes ne représentent qu'une fraction des faits de violences policières, en 2025, le Comité P a reçu, en moyenne, près de 3 plaintes par jour. Avec 957 plaintes pour violence physique, l'année 2025 marque un triste record du nombre de plaintes le plus élevé jamais enregistré par le Comité P. Selon l'organisme de contrôle, ce pic historique s'explique par les nombreuses manifestations qui ont émaillé l'année.

Face à la répression, s'organiser et se mobiliser, encore et toujours

Depuis son arrivée au pouvoir en février 2025, le gouvernement fédéral Arizona mène une politique antisociale dans une approche combinant affaiblissement du régime démocratique et défiance vis-à-vis de l'État de droit: réforme des allocations chômage et des pensions, attaques répétées contre les corps intermédiaires et le secteur associatif, criminalisation et perte de droits élémentaires pour les personnes migrantes, non-respect des décisions de la Cour Constitutionnelle, restriction du droit de grève et d'association... Depuis maintenant plus d'un an, « *le dialogue social est piétiné, la concertation vidée de sa substance* »¹⁶.

En 2025 et 2026, grèves et manifestations se sont multipliées, avec des centaines de milliers de citoyen·nes occupant l'espace public pour marquer leur opposition aux nombreuses réformes. C'est dans ce contexte que les violences policières ont pris une nouvelle ampleur, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Non seulement les violences policières se sont intensifiées, mais elles se sont également propagées à des groupes qui, jusqu'à présent, avaient été relativement épargnés. Historiquement, les jeunes racisé·es des quartiers populaires constituent les principales victimes des violences policières. Face aux injustices et inégalités épistémiques qui traversent nos sociétés¹⁷, le fait que des personnes mieux dotées en capital économique, culturel, social et symbolique et, par conséquent, considérées comme plus légitimes, subissent également la violence policière a certainement joué un rôle dans la visibilité accrue de cette thématique dans le débat public. C'est notamment le cas du monde de l'enseignement dont les violentes répressions de la part des forces de l'ordre ont été abondamment commentées et ont donné lieu à des rassemblements de soutien.

La conjoncture actuelle belge, qui combine détricotage systématique de l'État social et expansion de l'État répressif, n'est pas sans rappeler les travaux de Loïc Wacquant sur la transformation de l'appareil étatique à l'ère néolibérale¹⁸. Pourtant, loin de se laisser intimider par l'actuelle déferlante répressive, les citoyen·nes continuent de descendre dans la rue afin de défendre les conquits sociaux et dénoncer l'apparente banalisation des brutalités policières. Face aux tentatives de brider le débat public à coups de canons à eau, matraques et autres grenades lacrymogènes, occuper le terrain, documenter, témoigner constituent des gestes simples qui demeurent, plus que jamais, les conditions d'une démocratie refusant de se laisser museler. ■

1. Alice DULCZEWSKI et Thomas GADISSEUX, « Bernard Quintin, ministre de l'Intérieur: "On ne va pas vivre dans un monde sans course-poursuite" », *RTBF*, 10 juin 2025 (en ligne) www.rtb.be/article/bernard-quintin-ministre-de-l-interieur-on-ne-va-pas-vivre-dans-un-monde-sans-course-poursuite-11559396
2. Arthur SENTE, « Philippe Close: "Je n'accepterai pas de dire qu'il y a un problème structurel à la police de Bruxelles" », *Le Soir*, 8 juin 2026 (en ligne) www.lesoir.be/751660/article/2026-06-08/philippe-close-je-n-accepterai-pas-de-dire-qu'il-y-un-probleme-structurel-la
3. Bertrand HENNE, « Camp de rééducation pour délinquants: une idée aussi simple qu'inefficace », *RTBF*, 8 juin 2026 (en ligne) www.rtb.be/article/camp-de-reeducation-pour-delinquants-une-idee-aussi-simple-qu-inefficace-11736831
4. Georges-Louis BOUCHEZ, « Une police respectée, une police exemplaire: ma double exigence », 9 juin 2025 (en ligne) <https://glbouchez.be/une-police-respectee-une-police-exemplaire-ma-double-exigence/>
5. <https://x.com/GLBouchez/status/2063862699457466548>
6. « Le « journalisme de préfecture » recouvre un ensemble de réflexes et de pratiques médiatiques qui conduisent à relayer, sans aucun recul, le discours « officiel » à propos d'opérations de « maintien de l'ordre ».
7. Bastien DOYEN, « Violences policières: détourner le regard n'est plus une option », *Le Soir*, 8 juin 2026 (en ligne) www.lesoir.be/751450/article/2026-06-08/violences-policieres-detourner-le-regard-nest-plus-une-option
8. Maxwell MCCOMBS et Donald SHAW, « The Agenda-Setting Function of Mass Media », *The Public Opinion Quarterly*, 1972, 36(2), pp. 176-187.
9. William WESTLEY, « Secrecy and the Police », *Social Forces*, 1956, 34(3), pp. 254-257.
10. Marion DUPONT, « La "sousveillance", pour surveiller celui qui surveille », *Le Monde*, 16 décembre 2020 (en ligne) www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/16/la-sousveillance-pour-surveiller-celui-qui-surveille_6063553_3232.html
11. Fabien JOBARD, « Police et pouvoir en régime de visibilité », *Délibérée*, 2021, n° 12, p. 21.
12. Nicolas BAUDOUX et Laurens DEKOCK, « Au moins 120 personnes sont décédées depuis 2010 à la suite d'interventions policières », *L'Écho*, 2026 (en ligne) <https://multimedia.lecho.be/police-personnes-decedees/>
13. Saskia SIMON et Manuel LAMBERT, « Violences policières: pour des mécanismes de plainte accessibles, efficaces et indépendants », *Police Watch*, 2022, p. 38.
14. Comité P, « Violences policières », 2017, p. 14.
15. *Ibid*, p. 4.
16. Alice NUCCI, « Entre répression et résistance: les transformations du dialogue social en Belgique », *Soralia*, 2026.
17. Voir *Démocratie*, juin 2026 (en ligne) www.democratie.be
18. Loïc WACQUANT, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 2004.

Saskia SIMON ♦ UCLouvain

Violences policières et racisme: une reconnaissance judiciaire difficile

« Je m'appelle pas Jacqueline, on s'attaque à la police, à l'État. Je savais qu'on n'avait pas beaucoup de chances. Ils ne vont jamais accepter que des Arabes remettent en question l'État. » (Palais de Justice de Bruxelles, 14 novembre 2024).

Pour beaucoup de familles (de) victimes de violences policières, le racisme est au centre de leur rapport à l'État, et particulièrement à sa police et à sa justice. C'est le racisme qui a présidé l'intervention policière qui a tué leur proche et c'est le racisme qui préside la manière dont la justice traite leur dossier. Toutefois, si les familles et leurs avocat·es en parlent abondamment dans leurs discours lors de manifestations ou de rassemblements de soutien, cette dimension centrale de leur expérience apparaît très peu dans les procédures judiciaires. Cet article propose d'interroger ce contraste pour mettre en lumière l'incapacité actuelle de l'État belge, à travers sa justice, de se confronter au racisme de la société belge et à ses conséquences mortelles pour certain·es de ses citoyen·nes.

La difficile reconnaissance du racisme systémique par la justice

Le choix des avocat·es de ne pas intégrer la dimension raciste de l'intervention policière dans leurs demandes et leur argumentaire, que ce soit dans leurs conclusions ou dans leur plaidoirie¹, relève très souvent d'une stratégie juridique. Dans un contexte où les condamnations, voire les inculpations (induisant devoir rendre des comptes lors d'un procès) de policier·ères sont très rares, aborder la question du racisme au sein de la police est jugé par beaucoup comme peu stratégique. Cela implique en effet de parler du racisme systémique de la police, voire de la société, ce qui est considéré comme une discussion politique et non juridique. Or la dimension politique du droit et de la justice sont des questions qui fâchent beaucoup de magistrat·es qui considèrent le droit comme une science objective. Il est ainsi courant, pour les avocat·es ayant l'habitude de plaider la dimension systémique et structurelle du racisme, de se faire interrompre et recadrer par les juges qui estiment que la discussion sort de leur mandat. Les avocat·es des proches préfèrent dès lors se concentrer sur les responsabilités individuelles afin d'obtenir justice pour leurs client·es plutôt que de risquer de braquer les juges sur des questions plus larges.

La Ligue des droits humains (LDH), au contraire, s'implique dans un dossier pour défendre des questions d'ordre général. C'est ce qui fonde ses missions et son droit à agir dans une procédure. Dénonçant depuis de nombreuses années le profilage ethnique dans les pratiques policières en Belgique, la LDH s'est ainsi constituée partie civile sur base de cet élément de l'intervention policière dans le dossier d'un jeune percuté en scooter par une voiture de police. Dans ses conclusions, elle a ainsi écrit deux pages (sur quinze) d'argumentaire référencé par des études sur *La problématique du profilage ethnique et les violences policières en Belgique*. Malgré cet argumentaire étayé, l'ordonnance de non-lieu de la Chambre du Conseil² a balayé en deux paragraphes (sur treize pages d'argumentation, ce qui est exceptionnellement long) la prévention de discrimination par des fonctionnaires ou officier·ères publics. Ces deux paragraphes montrent la méconnaissance des juges du profilage ethnique et du racisme plus largement. La Chambre considère en effet que si le conducteur du scooter n'a pas pu être identifié (nom ou apparence physique), les policier·ères ne pouvaient pas savoir la couleur de sa peau et ce critère ne pouvait donc pas motiver l'intervention. Le profilage ethnique ne se base pourtant pas uniquement sur l'apparence mais s'ancre également dans un contexte géographique. Les clientèles policières³ se construisent en effet en lien avec la relégation de ces personnes dans certains quartiers, identifiés par les autorités comme « difficiles ». Ainsi, pour la police d'intervention, les critères géographiques et socio-raciaux se confondent dans l'évaluation de leurs pratiques d'intervention. Le quartier où a eu lieu l'intervention en question est connu comme un quartier à forte densité de population noire ou arabe, avec de faibles revenus. Plusieurs études ont montré que dans ce type de quartier, les contrôles d'identité et les interventions abusives sont plus courantes qu'ailleurs et que les policier·ères connaissent très bien leurs « clientèles », au point parfois de leur demander leur carte d'identité en les interpellant par leur prénom. Il n'est ainsi pas impossible que les policier·ères qui ont décidé de prendre le jeune homme en chasse aient pu l'identifier sur base simplement de son scooter ou de ses vêtements tant il·elles ont l'habitude d'interpeller ces jeunes. Il est en tous cas certain qu'il·elles considéraient d'emblée qu'un jeune dans ce quartier ne peut être que suspect·e. De plus, l'or-

donnance montre une analyse étroite de la discrimination en considérant qu'il faut des preuves tangibles d'une conduite raciste/discriminatoire lors de l'intervention. La preuve d'un comportement raciste général de l'intéressé-e ne suffit pas à prouver que, dans le cas d'espèce, l'intervention était raciste.

On constate ainsi une double difficulté des juges qui contraint leur analyse juridique de la discrimination et du mépris raciste. Premièrement, les juges sont contraints par la nécessité, en droit pénal, de démontrer l'intentionnalité du racisme ou de la discrimination. Or, elle est quasiment impossible à prouver factuellement «*au-delà de tout doute raisonnable*». Sans compter la dimension souvent inconsciente et structurelle du racisme, les victimes se heurtent à ce que Magda Boutros, chercheuse à Sciences-Po (Paris), appelle le pouvoir épistémique des policier·ères: leur capacité à contrôler ce qui est connu et ce qui reste inconnu des pratiques policières. Tout d'abord, les images des caméras de surveillance (quand elles existent) ne sont jamais accompagnées de son et les échanges radios ne sont que partiellement retranscrits. Le tout est par ailleurs aux mains de l'institution policière qui peut donc choisir d'effacer tout ou partie avant l'enquête. Il est donc presque impossible de prouver qu'il y a eu des propos racistes. Ensuite, les policier·ères sont systématiquement considérés comme plus crédibles que leur cible, malgré un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme condamnant la Belgique pour cette pratique⁴. Leur version des faits, particulièrement lorsque la victime n'est plus là pour donner sa version, est systématiquement considérée comme véridique.

Deuxièmement, les juges montrent une compréhension étroite du racisme qui le cantonne à des propos ou des actes ouvertement racistes, niant dès lors toute une série de comportements racistes ayant des effets pourtant très concrets sur les personnes qui en font l'objet. En effet, alors que l'intentionnalité n'est pas nécessaire pour tenir compte de la dimension raciste en droit civil, un jugement récent du tribunal civil de Bruxelles écarte le profilage ethnique de l'intervention policière qui avait mené à l'arrestation de plus de 200 jeunes suite à la manifestation contre la justice de classe et de race le 24 janvier 2021. Amplement argumenté à nouveau par la LDH, le tribunal a considéré dans son jugement que «*les éléments soumis au tribunal ne permettent pas d'établir avec suffisamment de vraisemblance une sélection des personnes arrêtées en raison de leur profil ethnique*». Ce jugement devant un tribunal civil montre la même difficulté que les tribunaux pénaux à intégrer la dimension inconsciente et structurelle du racisme, et des pratiques policières en particulier, dans leur analyse des faits. Pourtant, cette prise en compte est juridiquement possible, comme en témoigne une analyse d'arrêts issus de différents pays dans un article scientifique récent⁵.

Reconnaissance du racisme dans les violences policières, un enjeu pour les familles

Les familles confrontées aux violences policières font face à plusieurs obstacles lorsqu'elles veulent faire reconnaître la dimension raciste de l'intervention policière.

Tout d'abord, la croyance, encore fortement répandue parmi beaucoup de magistrat·es mais aussi d'avocat·es, que le droit est une science objective qui nécessite une analyse technique des faits au regard du droit. Pour ces praticien·es du droit, toute contextualisation et interprétation politique des faits et du droit sont considérées comme sortant de la sphère juridique et devraient être strictement confinées aux débats publics qui se tiennent hors des tribunaux. On voit ici le fantasme d'un strict cloisonnement de la société et de la justice qui place magistrat·es et avocat·es dans une sphère à part, comme des expert·es technicien·es d'une science objective. Deuxièmement, une méconnaissance de la mécanique raciste qui confine cette dernière à un comportement conscient et délibéré de mépris sur base d'éléments visibles et tangibles comme la couleur de peau. Ensuite, lié au point précédent, les magistrat·es (et les avocat·es des policier·ères) démontrent un déni du caractère structurel et systémique du racisme dans la société belge en général et au sein de la police en particulier qui fait écho au déni de nombreuses autorités politiques ou policières. À cet égard, on voit l'importance de la mobilisation et du travail de conscientisation opérés par les personnes victimes de racisme pour faire changer l'interprétation de faits similaires par la justice. En effet, selon Robin Medard Inghilterra et Isabelle Rorive, les arrêts mentionnés sont issus de nations nées d'une colonie de peuplement dont les populations autochtones ont dû lutter pendant plusieurs siècles pour faire reconnaître leurs droits (Québec, Amérique latine). Un autre élément à prendre en compte: la manière dont est construit le droit pénal concernant la discrimination et le racisme qui requiert de pouvoir prouver l'intention raciste derrière les actes. Enfin, la manière dont est construite la justice pénale en général qui laisse peu de place aux victimes et à la réparation. S'il existe des avancées dans ce domaine avec la mise en place de procédure de médiation entre auteur·rices d'infractions et victimes, ces procédures restent marginales et ne font absolument pas tâche d'huile sur le reste de la justice et du droit.

Évidemment, ces points se renforcent réciproquement car, pour quelqu'un de familier avec la mécanique raciste, certains comportements sont sans aucun doute racistes une fois remis dans leur contexte. Néanmoins, pénalement, il est impossible de punir quelqu'un pour un comportement dont il·elle n'a pas conscience. Or, pour les familles, la reconnaissance de la dimension raciste est fondamentale. D'une part, elle permet une reconnaissance de l'ensemble de leur dommage (pour parler en termes juridiques), de l'entièreté

de leur personne et de leur expérience au lieu de la saucissonner en articles de loi. Cette reconnaissance est indispensable dans un processus de réparation. D'autre part, elle est indispensable au changement des mentalités et des pratiques qui les discriminent et les mettent quotidiennement en danger. Reconnaître juridiquement la dimension raciste des interventions policières est ainsi un élément essentiel dans une visée de justice réparatrice et transformatrice où ce qui est recherché n'est pas la simple punition des responsables mais surtout la réparation des victimes et les changements structurels pour éviter la répétition. ■

1. Dans une procédure, les parties échangent et envoient au tribunal leurs conclusions écrites avant l'audience. C'est le cœur de leurs demandes et argumentations en faits et en droits. À l'audience, généralement, elles se baseront sur leurs conclusions pour plaider tout en ajoutant des éléments, notamment pour rendre l'argumentation plus vivante et convaincante. Toutefois, le tribunal n'est obligé de répondre dans son jugement qu'aux arguments écrits (conclusions) des parties. Il peut donc ne pas tenir compte des éléments supplémentaires amenés dans les plaidoiries sauf à les faire acter par le ou la greffière.
2. Cour d'instruction qui décide si oui ou non il y a suffisamment d'éléments pour inculper une personne et donc ouvrir un procès public.
3. Par clientèles policières, on entend les personnes ciblées par le travail policier (les jeunes perçus comme non-blancs et habitant dans les quartiers populaires).
4. CEDH, Boutaffala c. Belgique, 28/09/2022. <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-218035>

Hugo GOEURY ♦ Permanent CIEP communautaire

Face aux violences policières: des victoires à célébrer, une lutte à poursuivre¹

Longtemps cantonnés aux quartiers populaires, aux cercles militants et aux colloques académiques, les débats liés aux violences policières ont récemment gagné en visibilité dans le champ public, comme l'atteste le récent article intitulé «*Violences policières: détourner le regard n'est plus une option*»². Il y a quelques mois, face à l'absence de données officielles et à l'impunité généralisée, une enquête journalistique jetait la lumière sur l'étendue des décès survenus lors ou à la suite d'une intervention policière³. Pourtant, jour après jour, la violence de la police prend une forme moins extrême mais bien plus répandue. Contrôles d'identité à répétition, fouilles et détentions arbitraires, coups, insultes, humiliations,... C'est contre ces multiples formes de «violences ordinaires» qui constituent le quotidien de nombreux·es jeunes de quartiers populaires racisés·es que se sont soulevées les membres du Collectif des Madrés et de la JOC.

5. Robin MÉDARD-INGHILTERRA et Isabelle RORIVE, « Les contrôles d'identité au faciès : prouver la discrimination en justice », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2024, n° 137, pp. 3370.

BIBLIOGRAPHIE

Didier FASSIN, *La force de l'ordre : Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011 (en ligne) <https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1574288>

Pascale JAMOULLE et Jacinthe MAZZOCCHETTI, *Adolescences en exil*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruyland, 2011.

Fabien JOBARD, René LÉVY, John LAMBERTH et Sophie NÉVANEN, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : Une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, 2012, n° 67(3), pp. 423-451 (en ligne) Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/popu.1203.0423>

Robin MÉDARD-INGHILTERRA et Isabelle RORIVE, « Les contrôles d'identité au faciès : prouver la discrimination en justice », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2024, n° 137, pp. 3370.

Saskia SIMON et Manu LAMBERT, *Abus policiers et confinement*, Bruxelles, Ligue des droits humains, 2020.

Sarah VAN PRAET, *Identifier et affronter des problèmes et abus dans la sélectivité policière. Une recherche-action sur les pratiques et/ou mécanismes problématiques de sélectivité policière au sein de la zone de police Schaerbeek-Evere-St-Josse (PolBruNo)*, Bruxelles, Unia, 2020 (en ligne) https://policewatch.be/files/Rapport_selectivite_policiere_2020_UNIA.pdf

Violences policières: prise de conscience individuelle et collective

Formé en janvier 2018 à l'initiative de Latifa Elmcabeni, le Collectif des Madrés est connu notamment pour avoir obtenu, après plusieurs années de lutte, le démantèlement de l'UNEUS (Union pour un Environnement urbain sécurisé), la soi-disant «police de proximité» de Saint-Gilles, lancée en 2012. Cependant, si l'abolition de l'UNEUS est souvent considérée comme l'apogée du combat des Madrés, Julia Galaski, cofondatrice du collectif, insiste sur l'importance de mettre en lumière d'autres victoires moins visibles mais tout aussi essentielles. Ce constat fait écho aux déclarations d'Alpha Diallo, permanent à la JOC-Bruelles, qui souligne également la nécessité de «*célébrer les petites victoires [...] [qui permettent] d'avoir de la joie dans le militantisme*».

Comme le retrace Julia, qui, avec émotion, rend hommage à Latifa, décédée le 25 juin 2025⁴, la première forme

d'action initiée par cette dernière consista à «libérer la parole, [ce qui] passe aussi par reconstruire un lien de confiance» ; une confiance à recréer à plusieurs niveaux, notamment au sein des familles. En effet, à une époque où le caractère systémique des violences policières n'avait pas encore gagné en légitimité dans le débat public, peu de jeunes osaient faire part à leurs parents des nombreuses brimades et violences subies de la part des forces de l'ordre et de l'UNEUS en particulier. Latifa elle-même, «tomb[a] des nues» quand, face à sa volonté de se rendre au poste de police pour confronter la commissaire ayant violemment giflé un de ses enfants, son fils lui rétorqua qu'une gifle, ce n'était rien comparé à ce que d'autres jeunes dans le quartier subissaient. À elle seule, cette déclaration illustre le caractère systémique des violences policières et la normalisation qui en découle aux yeux de ceux et celles qui les subissent. Couplée aux menaces qu'elle subit le jour même dans la rue – «Vous allez passer un sale Ramadan» lui glissa la commissaire – cette phrase fit prendre conscience à Latifa d'une réalité dont elle ignorait jusqu'alors l'existence et contre laquelle elle va dès lors se mobiliser.

Pour Latifa et les personnes engagées à ses côtés, libérer la parole et reconstruire la confiance ne pouvait se limiter aux seules victimes des violences policières et leurs familles. Ce travail devait également s'étendre à l'ensemble du quartier. Il est en effet rapidement apparu que les interventions policières faisaient souvent suite à des appels de nouveaux-elles résident-es qui ne supportaient pas le «grabuge» causé par les jeunes du quartier⁵. Les Madrés vont alors passer un temps considérable auprès de ces arrivant-es afin de «reconstruire une forme de compréhension» au sein du voisinage et réduire

le recours aux forces de police. Près de 10 ans après ces premières actions, c'est bel et bien cette volonté de «recréer des liens» et de (re)construire du collectif au sein de la diversité – bien au-delà du quartier – qui ressort comme l'un des héritages les plus importants laissés par Latifa.

La dissolution d'UNEUS, une victoire collective

Tandis que célébrer la «diversité sociale et culturelle» de Saint-Gilles est devenu une sorte de poncif politique, force est de constater qu'à Saint-Gilles comme ailleurs, diversité rime davantage avec exclusion et ségrégation qu'avec solidarité et mixité⁶. Par leur engagement, les Madrés ont cependant réussi à bâtir un collectif composé de «Madrés arabes, blanches, noires, musulmanes, juives, agnostiques, athées, queers,... de milieux socioprofessionnels différents et avec un rapport multiple à la maternité –des mères biologiques, des voisines, des soeurs, des amies...». Au sein du Collectif, la solidarité dans la diversité est une réalité et non pas un simple vœu pieux: «Le visage du Collectif, le matin c'est Kali [Muhirwa], le midi c'est Julia [Galaski] et le soir c'est Binta [Liebmann Diallo]». À travers leur mobilisation, les membres ont pris conscience de leur propre force et du fait que «la légitimité est plurielle». Ce cheminement individuel et collectif a joué un rôle central afin de «démultiplier la puissance» du Collectif. Dans cette optique, l'une de ses plus grandes victoires est de continuer à incarner le message porté par Latifa: «Exister, c'est aussi exister politiquement, c'est aussi exister dans nos quartiers, c'est agir, mener des luttes ensemble, se mobiliser, s'exprimer, afin de renverser le rapport de force, de changer la réalité de nos quartiers». Ce message a pris tout son sens lors d'un épi-

sode particulièrement emblématique de l'engagement du Collectif des Madrés: l'annonce officielle de la dissolution d'UNEUS lors du conseil communal du 28 octobre 2021.

Dans un premier temps, l'administration communale avait procédé à la dissolution d'UNEUS sans aucune déclaration officielle ni évaluation indépendante pour laquelle le Conseil communal avait pourtant fini par voter un budget, mais les Madrés se mobilisèrent pour que cette prise de décision soit dument abordée en Conseil communal. Deux jours avant cette réunion, elles apprirent que celui-ci aurait lieu par visioconférence. Cette décision, justifiée par des considérations sanitaires liées au COVID-19, a eu comme conséquences l'isolement et l'atomisation des participantes dans leur sphère privée. Du point de vue des Madrés, cette situation venait ternir leur célébration. Pour elles, la victoire tenait tant à la décision de dissoudre l'UNEUS qu'«au fait d'être [encore] ensemble, par-delà tous les obstacles». Refusant, comme à leur habitude, de se laisser abattre, elles ont eu «la magnifique idée de se réunir devant la maison communale avec des masques et de se brancher à 20h sur le téléphone de Latifa, connecté sur un haut-parleur». Julia se remémore la dimension «presque tragico-comique [...] d'un moment de démocratie historique» et l'incroyable charge symbolique et émotionnelle de l'instant: d'un côté, les élu-es se connectaient à la séance, de manière isolée depuis leur espace privé, et de l'autre, les Madrés, étaient réunies, côte à côte, dans l'espace public afin de célébrer, ensemble, ce moment historique.

Plus de quatre années se sont écoulées depuis cet épisode, mais l'excitation et l'émotion que ce souvenir évoque auprès de Julia restent intactes: «Toutes ces têtes [des conseiller-ères communales] devant leur petit écran et puis le visage de Latifa avec une foule derrière. C'était fantastique! [...] Pouvoir célébrer ce moment-là, ensemble, sur la place. C'était extraordinaire! [...] Quelle jubilation. C'est la victoire dans la victoire».

Déconstruire le système derrière les violences policières

Le démantèlement d'UNEUS, fruit d'une âpre lutte collective, constitue une victoire rare avec peu d'équivalents à l'échelle mondiale⁷. Elle mérite donc d'être célébrée à sa juste valeur. Cependant, Julia reste lucide quant à l'éten due du chemin qui reste à parcourir: «le terme "violences policières", on commence à le voir de plus en plus dans les médias mainstream [...] mais la question du racisme, de l'islamophobie, de la négrophobie... là on est encore très très loin [...] même si elles sont indissociables, ces questions... Effectivement, il y a une victoire d'un côté, mais ça ne peut être une victoire que lorsqu'on aura vraiment compris la racine du mal». Et de terminer par cette question: «Quel "ordre" protègent les "forces de l'ordre"?». Vaste question à laquelle Alpha, de la JOC Bruxelles, apporte un début de réponse: «Le colonialisme, le patriarcat, le capi-

talisme, c'est un ensemble, un système [...] la violence de la police, c'est l'aspect visible de l'iceberg... Parce qu'il y a un dysfonctionnement total, ce n'est pas seulement la police et la justice, mais aussi la continuité de ce système qui est problématique». Analyser la violence policière comme faisant partie intégrale du système capitaliste implique de développer une analyse globale qui inclut le Sud Global et prend en considération «l'historicité de la colonisation qui perdure encore» qui s'exprime notamment par le fait que les groupes et personnes racisés sont les premières victimes des violences policières.

Comme Alpha l'expose, dans le contexte actuel marqué par un tournant répressif de plus en plus affirmé, de nombreuses politiques et pratiques qui se développent en Belgique sont déjà monnaie courante dans les pays du Sud, dans un mouvement de «boomerang impérial»⁸. Prenant l'exemple du recours de plus en plus fréquent aux forces militaires pour des opérations internes de maintien de l'ordre, Alpha, qui est né et a grandi en Guinée, commente, avec un sourire triste: «Aujourd'hui [en Belgique] quand on parle des militaires dans la rue, moi j'ai grandi avec ça dans mon pays. Les militaires dans la rue, c'est normal. C'est un samedi quoi, c'est vraiment normal».

S'il applaudit la prise de conscience collective face à l'ampleur grandissante des violences policières et de la répression en Belgique, Alpha souligne l'importance de ne pas perdre de vue la dimension internationale de ce combat. Les luttes locales peuvent ébranler des institutions que l'on croyait intouchables, inspirer d'autres mobilisations et nourrir des solidarités qui dépassent les frontières. De Bruxelles à Rio de Janeiro, de Conakry à New York, les formes de la répression varient, mais les résistances se répondent et s'enrichissent mutuellement: la lutte continue, la lucha sigue. ■



© Dominique Botte

1. Cet article se base sur les entretiens menés avec Alpha Diallo (JOC-Bruxelles) et Julia Galaski (Collectif les Madrés). Sauf indication contraire, les citations en italique y font référence.
2. Bastien DOYEN, «Violences policières: détourner le regard n'est plus une option», *Le Soir*, 8 juin 2026 (en ligne) www.lesoir.be/751450/article/2026-06-08/violences-policieres-detourner-le-regard-nest-plus-une-option
3. Nicolas BAUDOUX et Laurens DEKOCK, «Au moins 120 personnes sont décédées depuis 2010 à la suite d'interventions policières», *L'Écho*, 11 mars 2026 (en ligne) multimedia.lecho.be/police-personnes-decedees/
4. Voir le reportage réalisé par *Irruption* dans le cadre de l'hommage rendu, le 6 septembre 2025, à Latifa Elmcabeni par le Collectif des Madrés: www.irruption.be/hommage-a-latifa-elmcabeni/. Voir également le documentaire sonore de Maud Girault dédié à Latifa Elmcabeni: www.radiola.be/productions/de-la-madre-a-la-guerriere/
5. Comme souligné ailleurs, «le son de la gentrification, c'est le silence»: Xochitl GONZALEZ, «Why do rich people love quiet?», *The Atlantic*, 1^{er} août 2022 (en ligne) www.theatlantic.com/magazine/archive/2022/09/let-brooklyn-be-loud/670600/
6. Voir notamment le documentaire *Places Nettes* réalisé en 2019 par le collectif Ateliers Urbains (en ligne) sebastiencalvez.com/places-nettes
7. Parmi les exemples récents, on peut citer, aux États-Unis, le démantèlement, en 2023, à Memphis, de l'unité SCORPION (Street Crimes Operation to Restore Peace in Our Neighborhoods, une unité spéciale de la police de Memphis) ou la mobilisation de masse qui, début 2026, a entraîné le retrait des forces de ICE (Immigration and Customs Enforcement, la «police des frontières» dépendant du gouvernement fédéral) de la ville de Minneapolis.
8. Julian GO, *Policing Empires: Militarization, Race, and the Imperial Boomerang in Britain and the US*, Oxford University Press, 2023.

Felipe VAN KEIRSBILCK ♦ Secrétaire général de la CNE

Face à sa police, une démocratie manifestement en danger¹

Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, (...) La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première. La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres. Il n'y a pas de pire hypocrisie que de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième qui la tue.» (Don Helder Camara)

Longtemps, les pratiques policières de «maintien de l'ordre» en Belgique, comparées à la violence coloniale-militaire de la police en France², paraissaient à la fois bon enfant et intelligentes – si du moins l'objectif est de protéger les droits constitutionnels et la vie des personnes. Nous rencontrons bien l'un ou l'autre provocateur sadique, comme le commissaire Pierre Vandersmissen³, mais dans son ensemble, au moins pour les blancs-hes et les grandes organisations sociales⁴, la police participait honorablement à la gestion négociée de l'espace public.

Ce temps semble révolu

Depuis une dizaine d'années et le gouvernement «suédois» MR-NVA, on constate que la peur et la violence font partie de l'ordinaire de bien des manifestations de masse et que l'essentiel de cette violence provient des forces d'intervention de la police. Mon

expérience est située à Bruxelles et en particulier dans la zone Bruxelles-Ixelles, mais les événements de cet été à Anvers montrent que le choix de la provocation violente n'est pas limité à la capitale ; la coalition Palestine d'Anvers décrivant clairement la présence policière comme la principale cause d'insécurité. Les données du Collectif ISOS⁵ mettent en évidence les chiffres et constats suivants: un mort aux mains de la police tous les 4 mois ; une victime de violence physique policière toutes les 3 heures ; plus de 95% des plaintes au Comité P ne conduisent à aucune condamnation et l'écrasante majorité des victimes sont (ou apparaissent comme) noires ou musulmanes. D'où vient ce changement dans les pratiques policières? À quels intérêts répond-il? Que signifie-t-il pour notre démocratie? Avant d'aborder ces questions, je dois néanmoins me pencher sur quatre arguments lénifiants qui rendent cette discussion impossible ou oiseuse.

1. Symétrie?

Les affirmations de type «Oui bon, il y a eu des coups de matraque et des grenades lacrymo, mais des jeunes avaient commencé en mettant le feu à des poubelles...» présentent une fausse symétrie, un match nul en quelque sorte. Sauf que le principe même de la fonction policière est (en théorie du moins) de rencontrer des infractions, de les prévenir en identifiant les auteur·rices, et de faire tout cela de façon mesurée. Les policier·ères sont formé·es pour ces fonctions, équipé·es et protégé·es, et

payé·es pour défendre les droits et l'intégrité de tous·tes les citoyen·nes, manifestant·es ou pas.

Sans même entrer dans la réflexion de Helder Camara sur les sources structurelles de la violence, présenter les violences policières lors de manifestations comme une partie de ping-pong est absurde: imagine-t-on le même raisonnement pour la gestion de la circulation? «Oui je l'ai matraquée mais, c'est elle qui a commencé: elle était mal garée!»

J'ai vu des dizaines d'actions violentes de la part de policier·ères bruxellois·es ; aucune de ces interventions n'a eu lieu parce que la santé de personnes était mise en danger (avant l'intervention des policier·ères). Je ne disconviens pas qu'il faille parfois protéger une vitre, une poubelle ou un panneau publicitaire: mais seule la protection des personnes justifierait de sortir de l'usage calme et mesuré de la force publique.

2. Not all cops

«Tous les policiers ne sont pas racistes»: cette affirmation est absolument vraie... et absolument dépourvue d'intérêt dans le présent débat. Not All Cops, de même que #NotAllMen, mais entre 90 et 99% des crimes violents (viols, incestes, assassinats, attaques à main armée...) sont commis par des hommes, tandis que femmes et enfants font la majorité des victimes. Et que Not All Automobilistes, même si je continuerai à demander à mes enfants de faire très attention en traversant la rue.

Le 14 octobre 2025, le 4 juin 2026 et à dix autres moments, la police a gazé et matraqué les manifestant·es

sans raison – y compris avec des matraques décorées de runes de l'Ordre Nouveau, symbole d'extrême droite... Savoir qu'il y a en Belgique bon nombre de flics démocrates et débonnaires est une consolation... Mais c'est une consolation du même ordre, toute proportion gardée, que si ma fille est renversée par un chauffard, de savoir qu'il y a aussi beaucoup de conducteur·rices méticuleusement prudent·es.

3. «Rien à se reprocher»

Autre débat nauséabond qui fleurit après chaque acte de répression violente: «Vous n'aviez qu'à ne pas être là». Argument qui prospère pleinement si le·la plaignant·e de la violence est une femme, voire une femme enceinte, ou (comme moi) un vieillard handicapé. Sous-entendu: s'il y a eu des coups de matraque, c'est qu'il y avait des infractions, et quand on est «fragile», on ne se mêle pas à des voyous. Avec la variante délicate: «Si vous êtes blanc, qu'est-ce que vous alliez faire dans une manif antiraciste?». Autrement dit, le droit constitutionnel à s'exprimer dans l'espace public serait réservé à des catégories limitées: celles et ceux qui sont personnellement victimes d'une injustice, et qui ont la forme physique pour résister aux coups ou courir dans un nuage de lacrymos.

4. Prendre Max Weber à l'envers?

Tel expert de Facebook qui a cru lire Max Weber entre deux vidéos de chatons ne manquera pas de rappeler que la violence de la police ou de l'État est «légitime». Il faut inégalement rappeler que le père de la sociologie n'a jamais dit ça. Sa définition de l'État⁶ exclut que, dans un État moderne, un quelconque autre groupe ait le droit légitime de recourir à la violence. On n'est pas obligé d'être d'accord avec lui – au minimum il faudrait d'abord se demander: «Qu'est-ce que la violence?» – mais lui faire dire que la

violence de la police serait légitime par nature, c'est faire preuve de très faibles compétences en logique. Une chose est d'affirmer que les éléments ne peuvent pas voler ; autre chose serait d'en conclure que tous les autres animaux volent en toute circonstance.

Comprendre les ressorts et les finalités de ces violences

Après avoir écarté ces quatre arguments, revenons aux questions suivantes: quel est le but de ces violences? Et dans quelle logique s'inscrivent-elles?

L'effet principal est de dissuader les manifestant·es de revenir. Avec des succès variables: certains sont remonté·es par les brimades, d'autres renoncent. Ici aussi, nous ne sommes pas égaux: le préjudice qu'un homme blanc en bonne santé risque face aux policier·ères violent·es est cent fois plus faible que s'il était une femme, un·e étranger·ère, voire un·e sans-papier.

À Bruxelles, la responsabilité du bourgmestre Philippe Close est écrasante. On peut adresser bien des reproches à son prédécesseur Yvan Mayeur, mais du moins celui-ci a-t-il un peu essayé de prendre le contrôle sur sa police, dont il connaissait les dérives racistes et violentes. Le bourgmestre actuel, qui a apparemment un penchant personnel pour un «socialisme» populiste et autoritaire, a abandonné cette ambition. Dans n'importe quelle démocratie, le rapport de forces entre le politique et les forces armées ou la police est un problème réel: c'est normal. Tant que cette tension existe, c'est qu'il subsiste un ressort démocratique. Dans la zone de police Bruxelles-Ixelles, et à l'avenir dans la zone unifiée que Philippe Close présidera, cette tension semble résolue... pour le pire. Les consignes données à la police comprennent toujours les nasses illégales ; les agents ne portent aucun signe d'identification et s'en vantent ; et si on veut

rencontrer le bourgmestre après des actes violents, c'est toujours en présence du chef de corps, que le bourgmestre soutient sans nuance. Le 4 juin, quand j'ai interpellé l'agent qui m'a (gratuitement) jeté à terre, ce dernier m'a recommandé, avec un grand sourire ironique, de «porter plainte au comité P».

Primauté du politique

Si la manifestation – comme tous les contre-pouvoirs – est suspecte, c'est que l'exécutif issu d'un scrutin veut désormais exercer la totalité du pouvoir. «Nous, nous avons été élus, si vous voulez avoir quelque chose à dire, présentez-vous aux prochaines élections.» C'est ce que la N-VA et le MR désignent par «primauté du politique», et qui signifie son exact contraire: l'écrasement du débat politique, de l'expression des désaccords, sous le poids du seul exécutif. Là où le philosophe Montesquieu voulait que «par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir», nous avons un pouvoir néo-libéral et nihiliste qui veut supprimer tous les contre-pouvoirs.

Le définancement de la Justice (dégradée de «Pouvoir constitutionnel» à simple administration à rentabiliser) et le mépris de ses décisions, ainsi que la réduction des Parlements à des chambres d'entérinement automatique des décisions du gouvernement (c'est-à-dire du Kern) sont d'autres manifestations d'un même choix: tous les 5 ans, nous avons le droit de voter, mais sans aucune influence en amont ni en aval⁷. Ensuite, durant les 1826 jours qui suivent, nous n'avons plus que le droit de nous taire. C'est aussi dans ce mouvement anti-démocratique que s'inscrivent les violences policières. Pour les mouvements sociaux et les syndicats, matraques et lacrymo à bout portant ; pour les juges, mépris et bouts de ficelle ; pour les député·es, chantage à la carrière: chacun·e se voit ainsi silencier·e selon ses titres et qualités.

La violence est une structure

La place manque dans cet article, et c'est dommage⁸, pour ouvrir le nécessaire débat sur la violence en général dans nos sociétés capitalistes, patriarcales et coloniales, y compris sur la place et le rôle de diverses formes de violence dans les confrontations sociales. On ne peut toutefois conclure un texte sur les violences policières sans rappeler qu'elles ne forment que la troisième couche de la violence, comme l'écrit Helder Camara. S'il y a des manifs et parfois des émeutes, c'est toujours, fondamentalement, parce que nous vivons dans des sociétés ultra-riches où, pour parler avec l'image du Président Sankara, les un-es sont au champagne matin midi et soir, tandis que les autres n'ont pas même l'eau potable. Celles et ceux qui expliquent les violences policières par les actes (y compris délinquants) des manifestant-es, sans faire remonter leur colère aux violences massives des multinationales ou des ministres Clarinval, Van Bossuyt, Glatigny, Degryse et

consorts, commettent, selon l'évêque de Recife, «la pire des hypocrisies».

La résistance systématique contre les violences policières, la lutte collective pour une police démocratique et pour la sanction réelle des policier-ères violent-es et de leurs chef-fes qui les poussent à la violence, ne sont donc pas une marotte de manifestant-es opiniâtres. Ce sont des conditions nécessaires (et forcément non suffisantes) du maintien d'un minimum de liberté et de dignité dans des sociétés qui se prétendent démocratiques, mais semblent avoir renoncé à le devenir. ■

1. Ce texte est nourri de discussions au sein de l'ACV-CSC et de la CNE, mais son contenu n'engage pas nécessairement la CSC ; il est évidemment nourri de mon expérience personnelle de manifestant et d'habitant des quartiers populaires de Bruxelles.
2. Lire Alexis JENNI, *L'Art français de la guerre* (Paris, Éd. Gallimard, 2011), qui évoque la continuité du goût pour la violence et le racisme, entre les guerres coloniales et la police en métropole.
3. Directeur de la cellule «interventions» de la zone Bruxelles-Ixelles, fanatique des pratiques de nasse et d'arrestations massives, bien connu

par les jeunes racisé-es du centre de Bruxelles, il a été écarté de ses fonctions en 2020 pour un encouragement trop évident à la violence gratuite contre des manifestant-es pacifiques.

4. Lors d'une manif conjointe avec des activistes climatiques, un responsable de la police m'a approché, étonné: «Ah vous (les syndicats) êtes là aussi? Il aurait fallu nous le dire. Quand c'est vous on ne mobilise pas les mêmes brigades...» En clair: face aux syndicats, la police de Bruxelles envoie des professionnelles du maintien du calme ; face aux jeunes activistes, sans-papiers, «radicaux», ce sont des professionnelles de la matraque qui montent au front...
5. www.collectifisos.be
6. Pour Max Weber, l'État se définit comme «la seule entité à revendiquer et à imposer avec succès le monopole de la violence physique légitime».
7. Si on observe la vie politique, on constate que la définition de l'offre (quels partis existent? quelles questions posent-ils et quelles autres font-ils disparaître?) est au moins aussi importante que le choix des électeur-rices le jour du scrutin. Idem, après le vote, pour les coalitions – y compris «contre nature» – et pour ce que les partis font de leurs promesses même les plus solennelles (cfr la politique des «Engagés» dans les gouvernements actuels). Sur tout cela, le-la simple citoyen-ne n'a rien à dire. Il faut faire partie du petit cercle des dirigeant-es d'un parti pour peser. Quitte à ce que, dans le Bouchéisme, ce petit cercle se réduise à une seule personne.
8. Une approche de la question peut se déguster dans le podcast *Quand le syndicat séquestrait les patrons* (épisode 7). Voir www.cvb.be



© Dominique Botte

France HUART ♦ Permanente CIEP communautaire

Police et violences faites aux femmes: comprendre les mécanismes de domination pour accompagner les victimes¹

Depuis plusieurs années, les violences faites aux femmes et les violences conjugales sont au cœur du travail en éducation permanente de Vie Féminine (VF). Il part de réalités rencontrées au quotidien par les femmes du mouvement féministe. Les espaces de VF, notamment en non-mixité, permettent de déposer une parole, de partager des témoignages et de mettre en commun des expériences. Ces échanges montrent que les violences ne constituent pas des situations individuelles isolées et que la répétition des mécanismes d'invisibilité et de domination renvoie à des rapports sociaux inégalitaires plus larges.

Le travail de VF consiste à dépasser la seule implication individuelle pour comprendre les mécanismes structurels des violences faites aux femmes. Cette prise de conscience permet de passer du témoignage des femmes à une parole collective et de porter des revendications en faveur d'une implication collective, qui malgré des avancées, reste encore à construire. En effet, le contexte politique actuel tend plutôt à renvoyer les difficultés vers les individus et leur responsabilité personnelle.

Le rôle des institutions

Reconnaître le statut de victime aux femmes victimes de violences est essentiel, sans pour autant les enfermer dans ce statut. Les femmes de VF se positionnent aussi comme des actrices du changement, engagées dans un processus individuel de reconstruction et dans une démarche

collective pour faire évoluer les institutions et la société. Cette volonté de transformation conduit à réfléchir aux leviers d'action et aux institutions susceptibles de jouer un rôle.

La police est un acteur important. Dans de nombreuses situations, elle constitue un frein, mais aussi une ressource par rapport aux situations de violences. C'est pourquoi depuis des années VF travaille avec les services de police à partir des expériences vécues par les femmes, non pour pointer ou discréditer les professionnelles, mais pour identifier les difficultés rencontrées et réfléchir aux moyens d'améliorer les réponses apportées. D'autres secteurs sont aussi concernés, comme la Justice, les CPAS et l'Aide à la jeunesse.

Comprendre les mécanismes des violences

La compréhension insuffisante des mécanismes spécifiques des violences conjugales par les professionnelles est un constat préoccupant. L'amalgame entre conflit conjugal et violence conjugale reste fréquent. Or ces réalités ne peuvent être placées au même niveau: le conflit renvoie à un désaccord entre deux personnes tandis que la violence conjugale implique des rapports de pouvoir, un mécanisme d'emprise, une volonté de contrôle ou de nuire à l'autre.

Comprendre cette distinction est essentiel pour proposer une réponse adaptée. Lorsque la violence est considérée comme une simple dispute entre partenaires, les besoins de la victime risquent de ne pas être

identifiés. Pour VF, cette mécompréhension concerne l'ensemble des institutions. Elle s'explique par un manque de formation et d'outils permettant de comprendre les mécanismes de la violence.

Former plutôt que sensibiliser

Pour VF, la formation sur les violences faites aux femmes constitue une revendication essentielle. Chaque victime doit pouvoir s'adresser à une personne capable de comprendre son vécu. Cette formation devrait être obligatoire, continue et concerner l'ensemble des équipes, plutôt que reposer sur quelques personnes référentes. Ces personnes jouent un rôle important dans leur institution, mais l'expertise et la prise en charge ne peuvent reposer sur leurs seules épaules. Le risque est une surcharge et un épuisement professionnel, mais aussi l'impossibilité de transmettre leurs connaissances au reste de l'équipe. Dans de nombreuses structures, le manque de temps et la charge de travail conduisent souvent à l'échec de dispositifs pourtant portés par des professionnelles de bonne volonté.

Sensibiliser ne suffit donc pas. La réponse doit concerner l'ensemble des équipes et être régulièrement renouvelée. Elle doit être structurée en intégrant la formation aux dispositifs obligatoires et à la formation continue. Elle doit partir des réalités professionnelles et s'appuyer sur l'expertise des secteurs spécialisés dans les violences et les droits des femmes.

Travailler avec la police sur les pratiques

La police constitue souvent l'un des premiers points de contact pour les femmes victimes de violences. Son rôle est déterminant dans l'accueil, la réception des plaintes, la détection et la prise en charge des situations problématiques. Des formations ont déjà été organisées avec des services de police, notamment à Bruxelles, mais elles restent trop ponctuelles, non systématisées ni renouvelées.

Les témoignages des femmes montrent l'importance de l'accueil. Dans une étude menée par VF sur *Le sexisme dans l'espace public*², les femmes qui se déclaraient satisfaites de leur dépôt de plainte ne mettaient pas nécessairement en avant l'issue de la procédure. Elles évoquaient la manière dont elles avaient été accueillies: pouvoir être reçues dans un espace séparé, être écoutées et disposer du temps nécessaire pour expliquer leur vécu. À l'inverse, les conditions d'accueil peuvent constituer un obstacle supplémentaire. Une jeune femme interrogée racontait son arrivée dans un commissariat où une vingtaine de personnes attendaient et où elle a expliqué publiquement la raison de sa venue avant que l'agent ne lui demande de répéter. Elle a quitté les lieux sans déposer plainte. Ces situations montrent que la qualité de la prise en charge ne relève pas uniquement de la procédure juridique. L'accueil, l'écoute et les conditions dans lesquelles la parole est déposée sont essentiels. Les échanges avec les services de police illustrent aussi les contraintes auxquelles les professionnelles sont confronté·es, lors des dépôts de plaintes ou lorsqu'il faut réunir les éléments nécessaires à une procédure.

La formation doit être un espace pour mettre ces difficultés en discussion et chercher des pistes d'amélioration. Encore ponctuelles, ces expériences montrent qu'il existe des pratiques susceptibles d'évoluer et des collaborations possibles entre

associations et institutions. Pour VF, cette approche doit devenir structurée: former l'ensemble du personnel plutôt que de faire reposer l'expertise sur une seule personne, inscrire ces formations dans les dispositifs obligatoires et assurer leur continuité.

Reconstruire après les violences: un enjeu collectif

La responsabilité collective est d'autant plus importante que les violences ne s'arrêtent pas nécessairement avec la séparation. La reconstruction des femmes après les violences conjugales s'inscrit dans les recommandations de la *Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (2011)³. Les violences conjugales restent souvent réduites à une situation individuelle et leur réponse se résume le plus souvent au conseil que la victime «n'a qu'à le quitter». Ce discours ignore les mécanismes de domination et la réalité de la séparation, qui constitue notamment une période particulièrement à risque de féminicide.

Une fois le conjoint quitté, les conséquences des violences ne disparaissent pas pour autant. Elles peuvent continuer à peser sur la santé, la situation sociale, l'emploi, les relations et la capacité à se reconstruire. Il ne suffit pas de dire aux femmes qu'elles doivent «avancer» ou «passer à autre chose». Accompagner les femmes relève d'une démarche individuelle et d'une prise en charge par la société. Il faut prendre en compte l'ensemble du cycle des violences et reconnaître l'absence d'attention aux «petites» violences. La réponse doit intégrer les besoins de l'après-séparation.

Le Pack Nouveau Départ pour l'après séparation

Dans cette perspective, le secteur associatif a proposé le dispositif *Pack Nouveau Départ*, qui s'activera au moment où une victime quitte son partenaire violent⁴. Il repose sur

plusieurs mesures répondant aux besoins urgents liés à la séparation: une aide financière d'urgence, un accompagnement socio-juridique gratuit, une adresse non communicable et un droit au répit pour les personnes qui travaillent ou recherchent un emploi. L'intérêt du dispositif réside dans l'articulation de ces différentes mesures. Il ne s'agit pas seulement de répondre à une urgence ponctuelle, mais de créer les conditions permettant aux femmes de se reconstruire progressivement et de retrouver leur place dans la société.

En septembre 2026, le gouvernement bruxellois a initié un *Pack Nouveau Départ* régional comprenant un budget et 36 mesures (création d'un «point d'entrée unique», destiné à permettre aux victimes de violences de trouver en un même lieu les informations nécessaires pour quitter un partenaire violent et de bénéficier d'un accompagnement coordonné). Cette mesure constituerait une avancée importante si elle s'appuie sur les expertises de terrain et dispose de moyens suffisants.

La Conférence interministérielle Droits des femmes a présenté un accord autour du pack. Le défi est l'intégration des mesures au *Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2026-2030*, avec des engagements budgétaires et une coordination entre les niveaux de pouvoir.

Travailler en réseau

Depuis 2018, des avancées importantes ont été réalisées dans la prise en charge des violences faites aux femmes, notamment avec la création des Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)⁵. Réalisés grâce au travail mené depuis de nombreuses années par le secteur associatif, ces dispositifs montrent l'importance de faire remonter les réalités du terrain pour construire des réponses publiques adaptées.

Leur développement fait cependant apparaître de nouveaux besoins. Les professionnelles constatent notamment une augmentation du nombre de personnes mineures victimes de violences sexuelles. Dans certains centres, elles représenteraient plus de 30%. Cette évolution questionne la disponibilité de professionnelles suffisamment formées, alors que les services sont déjà fortement sollicités. Dans certaines régions, notamment rurales, les délais pour accéder à un accompagnement spécialisé peuvent atteindre plusieurs mois. Ces constats montrent à la fois la pertinence des CPVS et la nécessité de renforcer les moyens qui leur sont consacrés.

Une formation pilote menée en 2022 avec des professionnelles de l'Aide à la jeunesse et de la Justice illustre également l'intérêt du travail en réseau. Construite par VF avec l'asbl RTA, cette formation intégrait des témoignages de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, qui ont été enregistrés sous forme de capsules vidéo. Ces témoignages ont permis aux professionnelles d'entendre concrètement la parole et les besoins des femmes, mais aussi de mieux comprendre leurs attentes vis-à-vis des institutions.

La formation associait un temps consacré à la compréhension des mécanismes de violence et un second

consacré à l'outillage des professionnelles et au travail en réseau. Les participant·es ont souligné l'intérêt de confronter leurs pratiques à celles d'autres secteurs et de poursuivre ce type de dispositif, qui met en évidence l'importance de l'expérience des femmes comme ressource pour améliorer les pratiques institutionnelles.

Comprendre, former, faire entendre

Le contexte politique actuel est peu favorable aux droits des femmes. Les décisions prises ces derniers mois aux différents niveaux de pouvoir et leur mise en œuvre se traduisent par davantage de précarité, de pauvreté et de violences au quotidien. Les mouvements féministes et les associations de femmes se concentrent sur la défense des droits qui semblaient acquis. Malgré cette situation défavorable, il ne faut pas renoncer à revendiquer de nouvelles avancées. Les violences vis-à-vis des femmes rendent indispensable la poursuite de ce travail. D'après l'expérience de VF, la réponse ne peut reposer sur les femmes elles-mêmes ni sur la bonne volonté de quelques professionnelles. Elle suppose de considérer les violences comme un problème collectif et d'agir sur le processus: comprendre les mécanismes, former les professionnelles, améliorer les pratiques institutionnelles, travailler en réseau

et permettre aux femmes de faire entendre leur voix.

Travailler avec la police ne signifie pas nier les difficultés ou les expériences négatives rencontrées par les femmes. Il s'agit au contraire de partir de celles-ci pour identifier ce qui peut évoluer. La parole des femmes devient alors une ressource pour questionner les pratiques et construire des réponses plus adaptées. Pour VF, ces différents leviers sont liés: former, outiller et faire entendre la parole des femmes. L'enjeu est de faire en sorte que chaque professionnel·le susceptible de rencontrer une victime dispose des moyens nécessaires pour l'écouter, comprendre sa situation et l'orienter. Une réponse qui ne repose plus sur la victime, mais sur une responsabilité collective et durable. ●

- 1. Basé sur les interviews de Laetitia Genin, Coordinatrice nationale et de Diane Delafontaine, Coordinatrice de projets (Charleroi-Brabant wallon.)
- 2. www.viefeminine.be/IMG/pdf/etude2017_sexisme_dans_lespace_public.pdf
- 3. www.coe.int/fr/web/istanbul-convention
- 4. <https://viefeminine.be/partir-pour-ne-pas-y-rester-la>
- 5. <https://cpvs.belgium.be/fr>

POUR EN SAVOIR PLUS

Vie féminine Laetitia Genin
GSM: 0474/98 30 73
www.viefeminine.be

Construire la mémoire collective de nos actions

Garder trace de ce qui a été tenté, de ce qui a résisté, de ce qui a échoué. Questionner ce que nous mettons en œuvre, ce que nos actions produisent réellement, ce qu'elles déplacent, ce qu'elles transforment, ce qu'elles ratent et ce qu'elles nous apprennent collectivement. Le CIEP-MOC propose une journée d'étude pour réfléchir ensemble à ce qui distingue «l'évaluation qui contrôle» de «l'auto-évaluation qui organise une

mémoire collective de l'action» permettant réflexivité, apprentissages co-construits, transmission et réorientation politique.

Cette journée sera l'occasion de partager nos pratiques, de s'approprier ou de se réapproprier des outils et de construire collectivement quelques principes et balises pour une auto-évaluation plus politique, plus collective, soutenable et utile aux groupes et aux associations. ●

Date: 20 novembre 2026
Lieu: Cinex (rue saint Nicolas, 84 à 5000 Namur)
Infos: CIEP-MOC www.ciep.be



Adrienne DEMARET ♦ Équipes populaires

Précarité : à qui le tour ? Visibiliser les mécanismes de la fragilisation sociale

Comment parler de précarité sans réduire la question à une addition de chiffres ? Comment montrer que la pauvreté ne concerne pas uniquement «les autres», tout en évitant le discours anxigène qui laisse entendre que chacun-e serait condamné-e à y tomber ? Comment aborder un sujet grave dans l'espace public ? C'est à partir de ces questions que les Équipes populaires ont construit leur campagne de sensibilisation *Précarité : à qui le tour ?*.

Le point de départ est simple : les protections sociales sont de plus en plus fragilisées, tandis que les mesures présentées comme nécessaires pour «remettre de l'ordre» ou «réaliser des économies» touchent des publics toujours plus nombreux. À la loterie de la précarité, nous avons (presque tous et toutes) notre ticket. Nous sommes tous-tes des canards. À la surface, nous faisons de notre mieux pour rester à flot, malgré les remous de la vie. Mais chacun-e porte un crochet invisible. À tout moment, une mesure peut nous attraper, nous déséquilibrer... et nous faire boire la tasse. Aidant-es proches, enseignant-es, personnel ALE, personnes malades de longue durée, étudiant-es, parents solos, associations, chercheur-ses d'emploi, futur-es pensionné-es... Aujourd'hui, presque tout le monde est concerné par les politiques d'austérité – sauf les 1% les plus riches. Du jour au lendemain, nous pouvons devenir «le canard de trop» : pas assez performant, pas assez rapide, pas assez conforme...

La précarité rarement unique : réaction en chaîne

On constate très souvent que la précarité fonctionne rarement comme un événement unique. Elle s'apparente davantage à une réaction en chaîne. Les situations de fragilité ne sont pas nouvelles. Ce qui évolue, c'est leur ampleur et la vitesse à laquelle elles peuvent apparaître. Une perte d'emploi, une maladie, une séparation, une réduction du temps de travail, une hausse de loyer ou une dette peuvent en effet suffire à déséquilibrer un ménage jusque-là relativement stable.

À cela s'ajoutent les effets de politiques qui réduisent l'accès à certains droits ou conditionnent davantage les aides. Les personnes sans emploi, les malades de longue durée, les familles monoparentales, les étudiant-es, les aidant-es proches, les travailleur-ses à temps partiel, les pensionné-es ou encore les personnes sans titre de séjour sont régulièrement désigné-es comme des problèmes à résoudre. Leurs difficultés financières sont interprétées comme le résultat d'un manque d'effort ou d'une mauvaise organisation.

Aux Équipes populaires, nous voulons combattre le discours actuel sur la responsabilité individuelle et souligner que le manque d'emplois correctement rémunérés, les horaires atypiques, les temps partiels imposés, les problèmes de santé, les responsabilités familiales ou encore les discriminations limitent concrètement les possibilités d'accès à un salaire. De la

même manière, le coût du logement, de l'énergie, des transports ou des soins ne dépend pas uniquement des choix individuels. Dans ce contexte, parler de précarité, c'est donc aussi parler de l'organisation sociale. Il ne s'agit pas seulement de savoir qui est pauvre aujourd'hui, mais de comprendre ce qui rend certaines personnes plus exposées aux ruptures et pourquoi les filets de protection ne jouent plus toujours leur rôle.

La précarité n'est pas un phénomène marginal, réservé à quelques situations individuelles. Elle se tricote à partir des parcours de vie, des familles, des quartiers et des institutions. Pour rendre cette réalité compréhensible et permettre la discussion, la campagne *Précarité : à qui le tour ?* s'appuie sur un dispositif volontairement accessible : une foire à la précarité, une pêche aux canards, un jeu de massacre, un flyer et différents supports visuels. Derrière l'apparente légèreté de l'univers forain, il s'agit de mettre en question les mécanismes qui produisent l'appauvrissement et les discours qui l'accompagnent.



Foire à la précarité

Le choix de la pêche aux canards permet de représenter cette fragilité de manière immédiate. Dans le jeu de foire, les petits canards avancent au gré du courant. Ils sont semblables, colorés, alignés à la surface de l'eau. Pourtant, chacun-e porte un crochet qui peut être attrapé à tout moment. Cette image renvoie à la part d'incertitude qui traverse aujourd'hui de nombreux parcours. Il ne suffit pas de «bien faire» pour rester durablement à l'abri. Une personne peut perdre son revenu, voir ses droits remis en question ou devoir assumer une dépense imprévue sans dis-

poser des ressources nécessaires pour y faire face. Le basculement ne survient pas toujours après une longue série d'erreurs : il peut être provoqué par une décision administrative, un événement familial, une maladie ou une situation professionnelle instable.

Le crochet symbolise aussi les catégories dans lesquelles les personnes sont enfermées. Trop jeune, trop âgé-e, trop malade, pas assez disponible, pas assez mobile, pas suffisamment rentable, trop éloigné-e de l'emploi : les critères changent, mais la logique demeure. Il faudrait constamment prouver sa valeur, sa bonne volonté ou son

utilité pour conserver l'accès à des droits pourtant essentiels.

Le jeu introduit une autre dimension : celle du tirage au sort. Qui sera le prochain canard à être attrapé ? La question est volontairement provocante. Elle permet de déplacer le regard : au lieu de considérer la précarité comme une situation qui ne concernerait qu'un groupe identifié, elle invite chacun-e à réfléchir à ses propres zones de vulnérabilité.

Les personnes rencontrées lors des animations peuvent se reconnaître dans une catégorie, penser à une proche ou simplement mesurer la fragilité de leur situation.

La pauvreté fait des vagues

On nous parle depuis des décennies du ruissellement de la richesse. Selon cette théorie, l'enrichissement des plus fortuné-es finirait par profiter à l'ensemble de la société. Il faudrait donc alléger leur contribution, réduire les dépenses publiques et demander des efforts aux autres, en attendant que les bénéfices se diffusent. Mais la richesse ne ruisselle pas.

En revanche, la pauvreté, elle, se propage bel et bien. Elle avance par vagues successives, d'une personne à sa famille, de la famille au quartier, du quartier à la commune, jusqu'à toucher la société tout entière. Les difficultés financières peuvent limiter l'accès aux activités des enfants, aux fournitures scolaires, aux soins ou à un espace de vie adapté. La santé mentale se dégrade, les liens sociaux se distendent et le sentiment d'exclusion s'installe. Les commerces locaux peuvent perdre une partie de leur clientèle. Les services publics sont soumis à une pression croissante. Ainsi, ce qui est présenté comme une économie réalisée sur une ligne budgétaire peut se transformer en coût reporté sur d'autres acteur-rices. Cette logique d'enchaînement est au centre du message de la campagne *Précarité : à qui le tour ?*

La pauvreté n'est pas un phénomène qui resterait confiné à ceux et celles qui la vivent directement. Elle produit des effets dans l'ensemble de la société. Affaiblir les dispositifs collectifs de soutien ne supprime pas les besoins.

On ne flotte pas mieux si les autres coulent

La campagne *Précarité : à qui le tour ?* s'attaque également à un mécanisme fréquent dans les périodes de restriction : la désignation de responsables parmi les groupes les plus vulnérables. Les demandeur-ses d'emploi, les personnes malades, les étranger-ères, les allocataires sociaux ou les travailleur-ses précaires sont présenté-es comme des bénéficiaires indu-es, des privilégié-es ou des obstacles au bon fonctionnement de la société. Autant de boucs émissaires tout trouvés. Ces représentations contribuent à diviser les personnes qui ont pourtant des intérêts communs. Elles laissent croire qu'une catégorie pourrait améliorer sa situation en retirant des droits à une autre. Or, une personne ne vivra pas

mieux parce que son voisin perd son allocation, qu'une famille est expulsée ou qu'un service public ferme. La mise en concurrence des fragilités ne produit pas davantage de sécurité.

Les protections sociales ne servent pas uniquement à soutenir les personnes qui rencontrent aujourd'hui une difficulté. Elles constituent une garantie collective face aux aléas de l'existence : maladie, vieillesse, perte d'emploi, accident, séparation ou perte d'autonomie.

Défendre ces protections ne revient donc pas à récompenser un mérite. Il s'agit de garantir des conditions de vie dignes et de prévenir des ruptures qui peuvent concerner chacun-e. La question n'est pas de savoir si une personne «mérite» de recevoir de l'aide, mais de déterminer quelles sécurités une société souhaite garantir à toutes et tous.

Refuser une société qui stigmatise, traque et divise

Une campagne ne se limite pas à dénoncer une situation. Elle doit aussi permettre de mettre en débat des choix de société et d'ouvrir des pistes. Le flyer consacré à la campagne propose plusieurs solutions.

La première concerne **la manière de répartir les ressources**. Pour les Équipes populaires, il faut prendre en compte l'ensemble des revenus et du patrimoine, et pas uniquement les revenus issus du travail. Une contribution plus importante des ménages les plus riches permettrait de dégager des moyens pour les services publics et les politiques sociales. Cette approche invite à déplacer le débat: plutôt que de demander systématiquement des efforts aux personnes disposant de peu de marges, il faut interroger la répartition globale des richesses.

La deuxième piste porte sur **le temps de travail**. Dans un contexte où le chômage et la précarité coexistent avec l'intensification du travail et l'épuisement professionnel, une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire est présentée comme un moyen de mieux partager l'emploi et de redonner du temps aux personnes. Le travail est indispensable pour vivre, mais il ne peut constituer l'unique mesure de la contribution sociale ni occuper toute l'existence.

La campagne met en avant l'idée d'une **Sécurité sociale écologique**. Les bouleversements climatiques ne touchent pas toutes les personnes de la même manière. Les ménages aux revenus modestes sont souvent davantage exposés aux logements mal isolés, aux factures énergétiques élevées, aux canicules, aux inondations ou aux difficultés de déplacement. Intégrer la dimension écologique à la protection sociale, c'est anticiper ces effets et garantir que la transition ne fasse pas peser l'essentiel de ses coûts sur les mêmes populations. Cela suppose de renforcer les services collectifs, de développer des logements accessibles, des transports en commun et des dispositifs de santé, et de soutenir les personnes confrontées aux conséquences sociales de la crise climatique.

Enfin, la campagne insiste sur **la nécessité de réinvestir la sphère publique et de retisser des liens**. En effet, les services publics, les associations, les collectifs locaux et les espaces de rencontre jouent un rôle essentiel dans la prévention de l'isolement. Ils offrent des ressources, des lieux où les personnes peuvent comprendre leurs droits, partager leur expérience et agir ensemble.

Ensemble on tient à flot

Selon le gouvernement actuel, il n'y aurait pas d'alternative à l'austérité. Les caisses seraient vides, chacun-e devrait se serrer la ceinture et les difficultés seraient dues aux abus de quelques-un-es. Ces formules sont régulièrement utilisées pour présenter les restrictions comme inévitables. La campagne propose de les examiner autrement: quelles dépenses veut-on réduire? Quels droits sont considérés comme superflus? Qui est appelé-e à contribuer davantage, et qui est épargné-e?

La campagne se déploiera dans différents lieux de Wallonie et de Bruxelles, notamment dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté le 17 octobre prochain. Le stand de pêche aux canards sert de point d'accroche. Le jeu de massacre interroge les mécanismes de stigmatisation et la tendance à chercher des boucs émissaires. Des autocollants aux messages positifs complètent le matériel, en rappelant que la solidarité, l'empathie et l'humanité ne sont pas des valeurs abstraites, mais des ressources nécessaires pour résister aux discours

de méfiance et de division. Dans une campagne qui aborde des réalités difficiles, ces supports contribuent à maintenir une ouverture et une possibilité d'action.

Dans cette perspective, cette campagne s'adresse autant au grand public qu'aux professionnel·les de l'associatif. Elle propose un support pour ouvrir la discussion dans différents lieux. Elle peut servir de point de départ à une analyse plus approfondie: quels sont les effets locaux des mesures d'austérité? Quels publics sont les plus exposés? Comment les services et les associations absorbent-ils les conséquences des décisions prises ailleurs? Quelles solidarités peuvent être renforcées?

La campagne rappelle que la précarité n'est ni une fatalité ni un accident isolé. Elle résulte de choix politiques, économiques et sociaux. De même, la protection sociale, la réduction des inégalités et le renforcement des services collectifs sont des choix qui peuvent être débattus et construits. Il ne s'agit pas de dire que nous serions tous·tes égaux face à la précarité, mais de montrer que les décisions prises aujourd'hui peuvent élargir le nombre de personnes concernées et aggraver les situations déjà difficiles.

Une société qui appauvrit les plus fragiles finit par s'appauvrir elle-même. On ne flotte donc pas mieux si les autres coulent. ●

POUR EN SAVOIR PLUS

www.equipespopulaires.be/campagnes/precarite-a-qui-le-tour/
Activités de campagne: www.facebook.com/equipespopulaires
Contact: Équipes populaires Adrienne Demaret: 0486 16 64 97
demaret@equipespopulaires.be

De l'aide alimentaire à la solidarité alimentaire

Imaginons: l'accès à une alimentation de qualité est considéré comme un droit plutôt que comme une aide accordée aux personnes qui n'ont pas les moyens de se nourrir correctement.

La question de l'alimentation est devenue incontournable. Hausse du coût de la vie, inflation alimentaire, précarité croissante: pour de nombreuses personnes, le budget consacré à l'alimentation est devenu une variable d'ajustement. Cette précarité alimentaire reste parfois invisible. Elle ne concerne pas uniquement les personnes qui fréquentent les dispositifs d'aide alimentaire. Elle touche aussi des familles, des travailleur·ses pauvres, des jeunes, des pensionné·es... Celles et ceux pour qui «bien manger» devient un luxe.

Pourtant, l'alimentation ne relève pas uniquement de la consommation. Elle touche à la santé, au lien social, à l'environnement, à notre agriculture et, plus largement, au modèle de société que nous voulons construire. Alors, comment permettre à toutes d'accéder à une alimentation saine, durable et choisie?

Changer de regard

Aujourd'hui, l'aide alimentaire constitue une réponse à la précarité. Elle intervient toutefois le plus souvent dans une logique de réparation: distribuer ce qui peut l'être à celles et ceux qui n'ont pas suffisamment de ressources.

Et si nous changions de perspective? Cette réflexion est portée par le mouvement autour de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Inspirée du principe de la Sécurité sociale, elle défend un droit universel à une alimentation de qualité, financé collectivement et organisé démocratiquement. L'objectif n'est donc plus seulement de venir en aide aux personnes en difficulté, mais de faire de l'alimentation un droit commun.

Dans le modèle de la SSA, chaque personne dispose d'un budget alimentaire régulier, utilisable auprès de producteur·rices, commerces ou filières conventionnés selon des critères définis collectivement. Il s'agit de garantir une alimentation digne, de soutenir les producteur·rices et de transformer progressivement notre système alimentaire.

Expérimentation en Brabant wallon

Cette réflexion prend aujourd'hui une dimension concrète dans l'Ouest et le Centre du Brabant wallon. Ce territoire dispose de nombreux atouts: des producteur·rices locaux, des circuits courts, des initiatives citoyennes, des associations engagées et une réelle dynamique autour de la transition alimentaire. Il connaît aussi des situations de précarité et des inégalités d'accès à une alimentation durable qui sont souvent peu visibles.

Plusieurs acteurs se sont regroupés pour construire une Caisse alimentaire solidaire à Court-Saint-Étienne, Genappe et dans les communes environnantes: il s'agit du Réseau Alim'Entraide, Nourrir Court-Saint-Étienne, le GAL Pays des 4 Bras, le CIEP Brabant Wallon, Entraide et Fraternité et Le Monty.

Faire avec plutôt que faire pour

Quels produits seront concernés? Quels producteur·rices et commerces pourront participer? Quels critères sociaux, environnementaux et agricoles retenir? Comment financer la caisse? Quel montant de cotisation? Quelle gouvernance? Et surtout: qui décide? Ces questions ne peuvent pas être réglées uniquement par les professionnels ou les associations. Elles doivent être discutées avec les personnes directement concernées: citoyen·nes, producteur·rices, associations, commerces, acteurs de la transition alimentaire et pouvoirs

publics. C'est là que se trouve l'enjeu d'éducation permanente du projet: ne pas faire «pour» les personnes, mais construire «avec» elles.

La précarité alimentaire n'est pas une fatalité individuelle, elle résulte de choix économiques, sociaux et politiques. Les réponses doivent être collectives et politiques.

De la solidarité à la transformation sociale

Cette démarche cherche à faire converger deux combats trop souvent séparés: la justice sociale et la transition écologique. Une alimentation durable ne peut être réservée à celles et ceux qui disposent des moyens financiers pour y accéder. Cependant, la lutte contre la précarité ne peut pas non plus se limiter à permettre d'acheter toujours moins cher, sans questionner les conditions de production, la rémunération des agriculteur·rices ou l'impact environnemental de l'alimentation. La caisse sociale alimentaire veut créer un espace où ces questions peuvent être mises en débat. Derrière une caisse, il y a en effet la possibilité de reprendre collectivement prise sur ce qui nous nourrit, de soutenir une agriculture locale, de renforcer les solidarités et de questionner les logiques marchandes autour de l'alimentation.

Le projet est encore à construire. C'est précisément cette démarche qui nous intéresse: créer, à l'échelle d'un territoire, un espace où les citoyen·nes peuvent participer à la définition d'une réponse collective à un besoin fondamental. Promouvoir une alimentation accessible à toutes, finalement passer d'une logique de secours à une logique de droit, de participation et de transformation sociale. **Et si notre assiette devenait, elle aussi, un espace de démocratie?** ●

Infos: contact@alimentraide.be
0455/17 52 64



Le CIEP-MOC Bruxelles et l'ONG WSM (We Social Movements) organisent une rencontre internationale avec des travailleuses du care à Bruxelles. Cette rencontre est proposée à l'occasion des 15 ans de l'adoption de la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le travail décent des travailleuses domestiques et de la journée internationale du care (le 29 octobre).

Programme: conférences, témoignages de travailleuses des Philippines, d'Inde, du Togo, d'Espagne et de Belgique, et ateliers d'échanges autour des pratiques de lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail

Lieu: Maison du Travail – Aeropolis (Chaussée de Haecht, 579 à 1030 Bruxelles) et rue Victor Greyson à 1050 Bruxelles

Inscription avant le 16 octobre : <https://mocbxl.be/wp-content/uploads/Programme-Care-A4.pdf>

Infos: Magali Verdier (CIEP-MOC Bruxelles) magali.verdier@mocbxl.be

Musée du capitalisme en Hainaut picardie

Didactique et interactive, cette exposition questionne le système capitaliste qui organise nos vies.

Dates: du 7 octobre au 26 novembre 2026

Lieu: Hôtel de Ville d'Ath

Activités proposées par le CIEP-MOC Wallonie picarde

– Du 1^{er} au 31 octobre 2026: Exposition *La BD, un outil de résistance* Bibliothèque Jean de la Fontaine à Ath

– Le 9 octobre 2026 à 18h30: conférence gesticulée *Chronique d'une ex-banquière* Aline Farès au Château Burbant (Auditorium) à Ath

– Le 29 octobre 2026 à 14h, le 7 novembre à 10h: Parcours décolonial *L'économie, moteur des colonies*. Départ rue Ernest Cambier à Ath

– Le 27 novembre 2026 à 18h: After-work féministes avec Barbara Dupont, Château Burbant (Salle Montmirail) à Ath

Programme: <https://mcath.be/wp-content/uploads/2026/09/Programme-Musee-du-Capitalisme-WEB.pdf?v=1788505018>

Infos et visites: museeducapitalisme@mcath.be



Nos droits dans le mur

La lutte contre la précarité doit passer par la participation des publics concernés. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, des ateliers d'expression citoyenne et artistique sont proposés par le

CIEP, les Équipes populaires et des artistes. Les témoins du vécu font ainsi entendre leurs voix, leur ressenti et expérience de la précarité au quotidien. ●

Date: samedi 17 octobre 2026

Lieu: Grand-Place de Mouscron

Infos: CIEP et Équipes populaires

www.equipespopulaires.be/hainaut-occidental/2025/11/10/nos-droits-dans-le-mur/



Hugo GOEURY ♦ permanent CIEP communautaire

Un pavé dans la mer ou comment traiter de violences et démocratie à l'ISCO

Cette année, les étudiant·es délégué·es syndicaux·ales des trois groupes ISCO ont eu l'opportunité d'assister à une représentation théâtrale donnée par l'Alternative Compagnie. La pièce, intitulée *«Un pavé dans la mer»*, s'inspire du travail du dramaturge italien Fausto Paravidino *«Gênes 01»*. Elle revient sur la violente répression policière qui, en 2001, s'est abattue sur les manifestant·es qui protestaient contre la tenue du G-8 à Gênes. L'intervention des *carabinieri* y a fait de nombreux·ses blessé·es dans le rang des manifestant·es et a coûté la vie à Carlo Giuliani, qui a été touché d'un tir de pistolet à la tête, avant d'être écrasé à deux reprises par le véhicule de la police. Dix ans après les faits, Amnesty International déplorait le fait que *«la plupart des cas de recours arbitraire et excessif à la force et d'autres mauvais traitements perpétrés dans les rues de Gênes au cours des manifestations n'ont pas fait l'objet d'enquêtes et très peu de personnes ont été amenées à répondre de leurs actes»*¹. De fait, le policier responsable du tir meurtrier a été acquitté, aussi bien par la justice italienne que par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Vingt-cinq ans après ces faits tragiques marqués d'impunité, *Un pavé dans la mer*, mis en scène par Benjamin Vanslebrouck et interprété par Diane Delangre, Lionel Robyr et Petra Urbanyi, reprend les questionnements qui avaient déjà guidé le travail de Paravidino, à savoir : *«Vivons-nous en démocratie?»* et *«Qu'entend-on par démocratie?»*. C'est autour de ces interrogations pertinentes rela-

tives à la démocratie que la pièce et la journée de formation ISCO se sont toutes deux articulées.

Déconstruire et questionner la démocratie

En matinée, les étudiant·es ont participé à une animation autour de la démocratie². Deux constats ont émergé. D'une part, la diversité des opinions par rapport à des thématiques non-consensuelles a été mise en lumière. D'autre part, il illustre la façon dont l'ancrage syndical des participant·es influence leur point de vue. Ainsi, des trois termes proposés dans l'animation – *«citoyen·ne»*, *«militant·e»*, *«désobéissance civile»* –, les deux premiers ont rapidement fait émerger des considérations partagées par l'ensemble des étudiant·es tandis que les réactions suscitées par le troisième ont été plus disparates. De nombreux·ses participant·es ont associé le mot *«citoyen·ne»* à celui de *«droits»* tandis que *«militant·e»* était couplé avec *«syndicat»* et *«engagement»*. A contrario, le consensus autour du terme *«désobéissance civile»* a été moindre : il a été associé à des mots aux significations variées tels que *«lutte»*, *«police»*, *«ensemble»*, ou encore *«bordel»*, *«grabuge»* et *«révolution»*. Cette ambivalence et la diversité des points de vue se reflètent également dans les réactions des étudiant·es à la pièce de l'Alternative Compagnie.

Un pavé dans la mer interroge la nature et la réalité actuelle des régimes démocratiques libéraux par le biais d'une série de différentes vignettes et mises en scène. Les catastrophes climatiques, les guerres – de Gaza à l'Ukraine –, les violences policières, les diverses formes d'action collective et de participation citoyenne, le pouvoir des multinationales, la place de la violence, de l'art ou des réseaux sociaux dans la contestation citoyenne...

De manière novatrice et dynamique, la pièce brasse un vaste éventail de sujets d'actualité gravitant autour de la démocratie. Elle souligne notamment les limites du modèle démocratique libéral occidental qui, dans le contexte actuel, a parfois tendance à se limiter au seul fait de glisser un bulletin de vote dans une urne. Comme cela a été mis en avant lors du bord de scène après la représentation, *«la démocratie veut dire "pouvoir au peuple" mais de quel pouvoir dispose le peuple belge quand cela se résume à voter tous les cinq ans. En plus, en Belgique, le vote n'est pas un*



© Stephen Vincke

pouvoir mais un devoir étant donné qu'il est obligatoire».

Le principal objectif de la pièce est de susciter des réflexions et de questionner l'influence réelle que peuvent avoir les citoyen·nes sur les décisions politiques qui définissent le modèle de société dans laquelle nous vivons toutes et tous. Comme le déclare une des actrices au cours d'une des scènes, *«Ma citoyenneté ne sert à rien puisque je ne peux pas impacter ce qui m'entoure»*.

Violences et droit de manifester dans l'espace public

Le thème particulier de la violence politique représente l'un des principaux fils rouges qui traversent la pièce. De fait, celle-ci débute par la mise en scène d'une manifestation au cours de laquelle les participant·es menacent de jeter un pavé. Il convient de noter que le destinataire éventuel du pavé – vitrine, forces de police, véhicule blindé, mobilier urbain... – n'est jamais explicitement identifié et que, *in fine*, le dit pavé ne quitte pas la main des acteur·rices.

Comme son titre le laisse présager, la métaphore du pavé revient à plusieurs reprises au cours de la pièce de théâtre. Elle sert notamment à interroger la place de la violence dans nos sociétés actuelles. Si la répression meurtrière des protestations anti-G8 constitue l'un des points de départ de la pièce, celle-ci constate que, loin de s'atténuer, la violence policière face aux mouvements de protestation citoyenne s'est accentuée et généralisée. Du mouvement des gilets jaunes en France aux récentes manifestations contre la réforme de l'enseignement en Belgique, la répression et la violence policière sont, plus que jamais, une réalité qui impacte la possibilité des citoyen·nes à défendre leurs droits dans l'espace public³.

«Un peuple qui a peur est un peuple obéissant». À partir de ce constat, la pièce interroge la réalité du droit à manifester face, non seulement, à l'ubiquité mais également

à la disproportionnalité de la répression étatique. Elle propose aussi une réflexion autour de la dichotomie qui, dans le discours dominant, oppose la légitimité absolue de la violence de l'État au tabou ultime que représente la violence des classes et groupes opprimés⁴, une lecture qui, on le verra, est loin de faire l'unanimité parmi les étudiant·es de l'ISCO. Et de reprendre cette citation attribuée au célèbre dramaturge allemand Bertolt Brecht : *«On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent, mais on ne dit jamais rien de la violence des rives qui l'enserrent»*.

Pourtant, il serait erroné de conclure que la pièce a pour objectif de légitimer la violence des opprimés. De fait, le pavé qui ouvre la représentation n'est, finalement, jamais lancé et les membres de l'Alternative Compagnie insistent sur le fait que *«la dramaturgie du projet s'est développée autour du postulat que la démarche du questionnement prévaut sur la réponse»*.

Confronter les points de vue sur les violences

Au-delà de son objectif de susciter des réflexions et des réactions, le projet de la troupe de théâtre s'organise autour de l'idée que *«parler de démocratie sans le faire collectivement, c'est comme théoriser sans jamais pratiquer»*. La représentation s'est clôturée par un bord de scène sous forme de débat avec les étudiant·es, où les réactions ont été unanimement positives : *«Votre pièce devrait être montrée dans les écoles»*, *«Je voudrais y amener mes enfants»*, *«Tout ce que vous racontez dans la pièce c'est ce qui se passe dans nos têtes. Les doutes, les espoirs, les contradictions»*.

Une discussion s'est ensuite engagée entre les étudiant·es ISCO et les acteur·rices de l'Alternative Compagnie autour des thèmes portés par la pièce : *«Comment les puissants manipulent-ils la démocratie?»*, *«La démocratie peut-elle se réinventer?»*, *«Comment un nouveau politique, respectueux de l'humain pourrait-il*

émerger?». Face à ce public composé de délégué·es syndicaux·ales et de formateur·rices, c'est sans surprise que le rôle que peuvent jouer les corps intermédiaires dans ces processus a constitué un point d'attention particulier. Pourtant, si aucune voix discordante ne s'est fait entendre lors du bord de scène, force est de constater que les avis ont été plus partagés lorsque, quelques semaines plus tard, la pièce a été abordée dans le cadre d'un cours de Méthode.

Au sein de ce groupe, plusieurs étudiant·es ont fait part de leurs réserves concernant la façon d'aborder les déséquilibres, aussi bien en termes de légitimité que de portée véritable, entre violence étatique et violence citoyenne. Plusieurs ont exprimé leur relatif mal-être vis-à-vis d'une pièce jugée trop radicale et trop politiquement orientée. Contrairement à l'objectif affiché par la Compagnie, certain·es estimaient notamment que *«C'était une pièce qui ne cherchait pas un dialogue mais une confrontation»*. Si l'idée de questionner les limites du modèle démocratique libéral était saluée par tous·tes, certain·es ne se retrouvaient pas dans la façon dont la troupe avait porté ces questionnements sur scène : *«Je ne vois pas l'utilité de présenter ça à des trop jeunes [...] pour certaines choses, c'était trop extrême»*.

Du fait de leur rôle de délégué·es syndicaux·ales, les étudiant·es sont amené·es à participer à de nombreuses manifestations et conflits sociaux. Or, pour certain·es, l'attention portée aux violences policières lors des manifestations était disproportionnée, ne reflétait pas la réalité et pouvait se révéler, *in fine*, contreproductive. Selon l'une des participant·es, *«Quand on les écoute, ça ne donne pas envie d'aller en manifestation parce qu'on a l'impression qu'on va se faire casser la figure alors que moi j'ai fait plein de manif et je ne me suis jamais fait casser la figure»*. Alors qu'un de ses collègues contestait le terme même de *«violences policières»*, une

autre intervenante concluait son propos, portant sur son absence d'expérience directe de violences policières lors des manifestations, par cette réflexion: «*Ce n'est pas parce qu'on n'a pas expérimenté quelque chose personnellement que ça n'existe pas*». Cette remarque a trouvé un écho dans le témoignage d'un étudiant racisé: «*Moi avec la police, ça a commencé bien avant même de faire des manif... J'allais au foot et parce que je "correspondais au profil" je me faisais attraper [et contrôler] par la police*».

Pour ces étudiant·es de deuxième année, la volonté de l'Alternative Compagnie de questionner les limites de la démocratie libérale à l'heure actuelle a été unanimement saluée. C'est sur la forme prise par la pièce de manière générale, et, plus particulièrement, sur sa façon d'aborder la violence en manifestation et les violences policières que les avis divergèrent. Un clivage qui, en réalité, s'était déjà

dessiné dans l'animation avant la représentation, lorsque le terme «*désobéissance civile*» s'était avéré nettement moins consensuel que ceux de «*citoyen·ne*» ou de «*militant·e*».

Une chose est certaine: vu les débats suscités auprès de l'ISCO, on peut conclure que l'objectif poursuivi par *Un pavé dans la mer*, en termes de mise en débat démocratique, a été pleinement atteint. La confrontation de points de vue, y compris divergents, constitue un des fondements du fonctionnement démocratique que la pièce vise à redynamiser. ■

1. L'impunité pour les violations commises lors du sommet du G8 à Gênes en 2001 noircit de façon intolérable le bilan de l'Italie en matière de droits humains. (Déclaration publique du 19 juillet 2011, Amnesty International, 2011.)
2. Cette animation s'est basée sur le jeu Unanimo: les participantes ont établi une liste de huit mots perçus comme les plus unanimes pour leur groupe par rapport à un mot donné.
3. Aline LECLERC, «Violences policières: quand des «gilets jaunes» disent manifester «la boule au ventre», *Le Monde*, 13 mai

2019 (en ligne) www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/13/violences-policieres-quand-des-gilets-jaunes-disent-manifester-la-boule-au-ventre_5461413_3224.html ; Karl LASKE, «*"Gilets jaunes" blessés: l'arsenal policier en accusation*», *Mediapart*, 16 mars 2019 (en ligne) www.mediapart.fr/journal/france/160319/gilets-jaunes-blesses-l-arsenal-policier-en-accusation ; Belga. 2026. «*"Autopompes", "matraques": La Ligue des droits humains dénonce une réaction policière disproportionnée après les manifestations des enseignants*», *La Libre*, 5 juin 2026 (en ligne) www.lalibre.be/belgique/enseignement/2026/06/05/autopompes-matraques-la-ligue-des-droits-humains-denonce-une-reaction-policiere-disproportionnee-apres-les-manifestations-des-enseignants-EAGSTBBDKEG5DGG6MUEP2IZ2NBQ/ ; Florence LEPOIVRE et Jean-François TAMELLINI, «*Face à la contestation sociale, le choix de la démonstration de force et du mépris*», *Le Soir*, 12 juin 2026 (en ligne) www.lesoir.be/752528/article/2026-06-12/face-la-contestation-sociale-le-choix-de-la-demonstration-de-force-et-du-mepri

4. Voir notamment Frantz FANON, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2004 ; Domenico LOSURDO, *Contre-histoire du libéralisme*, Paris, La Découverte, 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS
Alternative Compagnie
alternativcompagnie@gmail.com

Une session BAGIC à Charleroi

La formation BAGIC interroge le sens des pratiques socioculturelles et les place comme enjeu citoyen. Alliant co-construction de savoirs, réflexions théoriques, observations et pratiques expérimentales, elle place les participantes au cœur du processus via une gestion participative du dispositif. L'encadrement pédagogique est assuré par des professionnel·les de l'action culturelle et socioculturelle. Elle donne accès à un Brevet, reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Public cible: secteur socioculturel (éducation permanente, organisation de jeunesse, d'ainés, centre culturel, association de quartier...), porteurs de projets féministes, interculturels, solidarités internationales, éducation populaire hors institution. ■

Infos pratiques

Lieu: MOC de Charleroi Thuin (Bd Tirou, 167 – Charleroi)
Durée: 2 ans, les mardis d'octobre à juin (hors congé scolaire) et une année supplémentaire pour le TFF Congé Éducation Payé (CEP)
Infos: CIEP-MOC Charleroi
Coline Olivier
coline.olivier@moc-ct.be



© Dominique Botte



Dates à épingler

Stupeur & soulèvements. Le Sud global à l'épreuve du nouvel ordre mondial

Cycle de conférences du CETRI

Dates: 10 jeudis entre le 1^{er} octobre et le 10 décembre 2026 de 18h30 à 20h
Lieu: Auditoire Leclercq (place Montesquieu 53 à 1348 Louvain-la-Neuve)
Programme: <https://cetri.be/Cycle-de-conferences-du-CETRI-le>
Infos: CETRI Bernard Duterme
duterme@cetri.be Tél.: 010/48 95 67

En attendant la prochaine canicule... s'isoler ou, ensemble, se mobiliser ?

Date: 6 octobre 2026 de 20h à 22h
Lieu: Forum Saint-Michel (Bd Saint-Michel 24, 1040 Etterbeek)
Infos: Centre AVEC
<https://centreavec.be>

Comment réagir face aux propos racistes vécus dans votre pratique professionnelle ?

Date: 8 octobre 2026 de 9h30 à 12h30
Lieu: Croix-Rouge (Bd de la Sauvenière 84, 4000 Liège)
Infos: CRIPEL <https://cripel.be>

Stupeur & soulèvements. Festival des libertés 2026

Documentaires, rencontres, débats, spectacles, expositions et performances

Dates: du 8 au 17 octobre 2026
Lieu: Théâtre National (Bd Jacquemain 11-115, 1000 Bruxelles)
Infos et programme: www.festivaldeslibertes.be

Aujourd'hui, le fascisme ? Et si l'eau chauffait sans qu'on s'en rende compte ?

Dates: 10 et 11 octobre 2026
Lieux: Auberge de jeunesse de Namur
Infos et programme: CEFOC
info@cefoc.be www.cefoc.be

Le temps des migrants

Date: 16 octobre 2026 de 9h à 17h15
Lieu: HELMo ESAS (60 rue d'Harscamp, 4020 Liège)
Programme: https://capmi-grants.be/cpt_actualites/les-temps-des-migrants/

Cinéma, culture et démocratie: à quoi ressemblera la salle de cinéma de demain ?

Date: 16 octobre 2026 à 14h30 à 16h30
Lieu: Cameo (49 rue des Carmes, Namur)
Infos: <https://grignoux.be/fr/10anscameo>

C.A.R.E: Comprendre, agir, rêver ensemble pour une autre société

Dates: du 23 au 25 octobre 2026 et une journée en janvier-février 2027
Lieu: Maison de la Paix (rue Van Elewyck 35, 1050 Bruxelles)
Infos: Ligue des Droits humains
www.liguedh.be/

À l'envers

Chantiers de l'économie sociale

Conférences et ateliers pour saisir ce qui se joue derrière les discours économiques
Date: 6 novembre 2026 de 9h à 16h30
Lieu: Monceau Fontaines (rue de Monceau Fontaine 42/1, 6031 Charleroi)
Infos: SAWB <https://economiesociale.be/agenda/les-chantiers-de-leconomie-sociale-2026/>

Pauvreté et inégalités sont fabriquées

Intervention: Olivier De Schutter
Date: 7 novembre 2026 de 20h à 22h
Lieu: Forum Saint-Michel (Bd Saint-Michel 24 1040 Bruxelles)
Inscription: www.forumsaintmichel.be

Briser l'invisibilité du monde carcéral

Journées nationales de la prison

Dates: du 12 au 22 novembre 2026
Lieux: en Wallonie et à Bruxelles
Infos et programme: www.jnpndg.be

S'est-on habitué à la pauvreté ? Néolibéralisme, inégalités et limites planétaires: quand la société à deux vitesses devient une impasse collective

Cycle de conférences

Dates: les 14 et 28 novembre, 12 décembre 2026 de 9h30 à 16h30
Lieu: Greenhouse (rue Van Orley 5/11, 1000 Bruxelles) et auberge de jeunesse Jacques Brel de Bruxelles)
Infos: Université collaborative-Etopia
Géraldine Duquenne
geraldine.duquenne@etopia.be
<https://etopia.be>

Décret Éducation permanente: les fondamentaux

Matinée pour se familiariser avec le cadre légal en Éducation permanente.
Date: 19/11/2026 de 9h à 12h30
Lieu: FESEFA Espace The 44 (rue d'Arenberg 44, 1000 Bruxelles)
Infos: FESEFA <https://fesefa.be/evenement/matinee-ep-decret-education-permanente-les-fondamentaux-31/>

Journée sur l'axe 2 en Éducation permanente

Journée d'échange sur certaines problématiques de la formation en EP (taux de présence des formations, nécessité d'annuler des formations, changements dans les profils des participant·es, enjeux liés aux nouveaux besoins et aux nouvelles thématiques)
Date: 15/12/2026 de 9h30 à 16h30
Lieu: CAL (Campus de la plaine ULB, 1050 Bruxelles)
Infos: FESEFA <https://fesefa.be/journee-dechange-sur-les-formations-en-axe-2-2/>

Comment garantir une alimentation durable, juste et accessible à tou·tes ? Découvrir la Sécurité sociale de l'alimentation

Lors du festival «*Nourrir Charleroi*», l'Asbl Action Vivre ensemble propose une journée de réflexion avec des ateliers pour rendre accessible une alimentation durable, locale et de qualité accessible à chacun·e.

Date: 2 octobre 2026 de 9 h à 15 h 30
Lieu: Grand Auditoire de la Maçonnerie – Campus Charleroi (Bd Jacques Bertrand 31, 6000 Charleroi)
Infos: Action Vivre ensemble
<https://vivre-ensemble.be/events/event/journee-nourrir-charleroi/>

Centres régionaux

BRABANT WALLON

bd Fleur de Lys, 25
1400 Nivelles • 067.21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19
1000 Bruxelles • 02.557.88.35

CHARLEROI - THUIN

bd Tirou, 167
6000 Charleroi • 071.31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6
5590 Ciney • 083.21.24.51

HAINAUT CENTRE

Mons:

rue Marguerite Bervoets, 10
7000 Mons • 065.35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:

av. des États-Unis, 10 Bte 8
7500 Tournai • 069.88.07.64

Ath:

rue de Gand, 28
7800 Ath • 068/84.34.31

Mouscron:

rue St-Pierre, 52
7700 Mouscron • 056.33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME

Liège:

rue St-Gilles, 29
4000 Liège • 04.232.61.61

Huy:

av. Albert 1^{er}, 6
4500 Huy 085.21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39
6700 Arlon • 063.21.87.33

NAMUR

Centre L'Illon - rue des Tanneries,
1 5000 Namur • 081.22.68.71

VERVIERS

rue du Centre, 81
4800 Verviers • 087.33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19
4700 Eupen • 087.59.46.30



© Dominique Botte

22, v'là les flics! Mais cela n'a plus rien de drôle...

J'ai toujours eu peur de la police.

Étudiante, j'étais régulièrement contrôlée par le même agent. Au carnaval de Binche, les policiers en rangées, en costume anti-émeute et à cheval repoussaient la foule. Sur la route des vacances, des contrôles routiers tatillons humiliaient mon père. À chaque manifestation, je devais faire attention à eux. Pourtant, accidentés, nous avons été soutenu·es par des gendarmes. Plus tard, j'ai formé des auxiliaires de police au genre dans l'espace public, et en commissions parlementaires, les rapports sur les risques d'attentats m'ont permis de mieux comprendre leur rôle.

Depuis longtemps, des jeunes d'origine étrangère racontent les brimades, les fouilles et parfois les coups. Des femmes dénoncent le peu d'écoute et d'attention accordé aux violences subies. Aujourd'hui, des enseignant·es, des mères, des enfants revenant de protestations collectives légitimes, témoignent de maltraitements, de gaz et d'arrestations. Des personnes meurent dans ou à la suite de contacts avec les forces de l'ordre, voire dans leurs locaux.

Des procédés dignes de répressions fascistes (encerclements de manifestant·es, comportements racistes, violences fréquentes, équipements dangereux,...) semblent devenir la norme. La peur grandit, la colère aussi, tout comme l'incompréhension citoyenne et l'indignation syndicale. Où s'arrêtera cette escalade qui évoque des périodes terribles encore dans les mémoires? Continuerons-nous à laisser croire qu'une société ne peut être vivable sans répression forte et qu'une négligence des dispositifs de prévention et d'accompagnement est compatible avec une démocratie?

Il est temps d'avoir une police aussi humaine qu'efficace, pour tous·tes. Il est temps de rappeler que la vocation de la police est de protéger les actions sociales de préservation et de transmission du vivant plutôt que la rentabilité économique et d'exiger du monde politique l'abandon des dérives fascistes et mortifères.

Claudine LIENARD, écoféministe

Le reportage photo présenté est issu du travail militant du Collectif Krasnyi. Son objectif est de documenter les formes de résistance, en donnant la parole aux acteur·rices et laissé·es pour compte du système actuel. Pour en savoir plus: www.krasnycollective.com